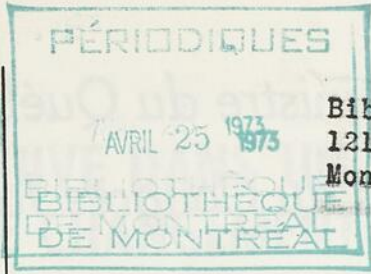


Bulletin du

CERCLE JUIF



Bibliothèque Ville De Montreal,
1210, rue Sherbrooke est,
Montreal, 133, Que.

C.J.

Port de retour garanti.

1590 Avenue McGregor, Montréal 109

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe —
Permis No. 10,020.

Montréal, Avril 1973

No. 163

Dix-neuvième Année

Délégation du Congrès Juif Canadien – Région de l'Est – reçue par l'Hon. Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec



Photo prise le 2 Avril 1973 lors de l'entrevue du Congrès Juif Canadien, Région de l'Est, avec l'Hon. Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec.

Assis: de gauche à droite, Me Murray B. Spiegel, C.R., Président de la Région de l'Est du Congrès Juif Canadien, et l'Hon. Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec.

Debout: de gauche à droite, le Dr. Samuel Lewin, Directeur Exécutif de la Région de l'Est du Congrès Juif Canadien; M. Ben Beutel, Président du Comité des Ecoles Juives; l'Hon. Victor Goldbloom, Ministre des Affaires Municipales du Québec; M. Mayer Lévy, Secrétaire; M. Morton Bessner, Président du Comité de l'Education du Congrès Juif Canadien.

N.B. Etait aussi présent M. Léon Teitelbaum, Vice-Président de la Région de l'Est du Congrès Juif Canadien, qui ne paraît pas sur la photo.

Le Premier Ministre du Québec reçoit les Représentants du Congrès Juif Canadien

Le Congrès Juif Canadien, Région de l'Est, demanda au cours de sa rencontre annuelle avec M. le Premier Ministre Robert Bourassa, lors d'une Conférence tenue à Montréal le 2 Avril, que n'importe quelle politique linguistique définitive ne soit décidée qu'après seulement qu'une discussion entière ait lieu avec tous les groupes constituants et intéressés de la communauté du Grand Québec.

La délégation du Congrès était présidée par M. Murray B. Spiegel, C.R., Président du Congrès Juif Canadien, Région de l'Est et comprenait Messieurs Morton Bessner, Ben Beutel, Harvey Crestohl, le Dr. Samuel Lewin, Mayer Lévy et Léon Teitelbaum.

Ces mémoires annuels présentés par le Congrès Juif Canadien, Région de l'Est, sont une pratique courante.

Le Congrès Juif Canadien est reconnu comme étant le porte-parole des Juifs en la Province du Québec et représentant de la Communauté juive, à tous les niveaux gouvernementaux.

Cultures ethniques

Le Congrès Juif Canadien insista auprès du Gouvernement du Québec d'encourager "le développement des cultures ethniques dans notre milieu" et soutint que le système du "creuset de fusion" a définitivement échoué partout où il a été appliqué et qu'en ce qui concerne notre Province, il y a beaucoup à gagner d'une différenciation culturelle dans le cadre des structures anglaise et française, telles quelles se sont développées et maintenues parmi nous.

Commission Gendron

Le Congrès accueillit favorablement les recommandations de la Commission Gendron que le français en tant que langue officielle, aussi bien qu'en tant que langue du travail, soit introduit au Québec par voie incitative et non point par voie de coercition et que la Loi No. 63 soit maintenue.

Il manifesta son désaccord cependant avec l'assertion de la Commission Gendron, suivant laquelle le droit de la communauté anglophone d'employer la langue anglaise est un privilège et non un droit.

Le Congrès affirma qu'au contraire la communauté anglophone a acquis des droits et que sa capacité de continuer à travailler et vivre dans cette langue, ne devrait pas être assujettie aux aléas et aux dispositions du

Gouvernement du jour, mais devrait être incluse dans un Code des Droits de l'Homme.

Le Congrès soutint également qu'une politique linguistique qui ne donne point de sécurité à la communauté d'expression anglaise, sera à long terme auto-destructive et improductive.

Ecoles Diurnes

Le Congrès soutint que les subventions aux écoles diurnes juives qui sont fréquentées par environ 5,000 enfants juifs, doivent être maintenues. Ces écoles possèdent un statut-associé avec les écoles protestantes et reçoivent des subventions per-capita pour la maternelle, l'élémentaire et le Lycée, durant les années écoulées.

Code et Commission des Droits de l'Homme

Le Congrès renouvela sa demande en vue de l'établissement d'une Commission des Droits de l'Homme, afin de porter aide aux victimes de la dis-

crimination et donner une solution aux plaintes, moyennant une action de conciliation, aussi bien qu'un affermissement des procédures, ainsi également que par la promulgation d'un Code des Droits de l'Homme unique, qui consoliderait et étendrait toutes les lois anti-discriminatoires actuelles du Québec.

Le Congrès soutint également qu'il est aussi important d'incorporer des lois linguistiques dans un Code des Droits de l'Homme et qu'il faut tenir présent le fait, qu'une période considérable pourra être nécessaire au Gouvernement afin de pouvoir établir en détail sa politique linguistique, et qu'il serait en conséquence erroné de retarder plus longtemps la consolidation et l'extension d'une législation des Droits de l'Homme.

Loi d'imposition Foncière

Le mémoire présenté par le Congrès inclut également une requête pour l'abolition des dispositions de la loi de l'imposition foncière qui requiert des déclarations confessionnelles de chaque contribuable.

* * *

Le Premier Ministre assura le Congrès que son mémoire fera l'objet d'une étude très approfondie par le Gouvernement.

Le Congrès Juif Canadien et son Bulletin du Cercle Juif, présentent à tous leurs lecteurs leurs meilleurs voeux à l'occasion des fêtes de la Pâque Juive et des Pâques Chrétiennes.

LA COMMUNAUTÉ JUIVE DANS UN QUÉBEC EN VOIE DE CHANGEMENT

Nous exprimons ci-après nos premières réactions au Rapport de la Commission Gendron, "sur la situation de la Langue Française et sur les Droits Linguistiques au Québec".

Nous relevons avec satisfaction que les recommandations essentielles de la Commission Gendron adoptent dans une large mesure, les points relevés par le Congrès Juif Canadien dans ses précédents mémoires officiels sur la question de la politique linguistique au Québec.

Aussi sommes-nous particulièrement heureux, qu'il fut recommandé que pour le moment, aucun changement ne soit effectué dans le statu-quo relatif aux questions d'éducation et que le français, en tant que langue officielle aussi bien qu'en tant que langue de travail, soit introduit par voie "incitative" plutôt que par n'importe quelle voie "coercitive".

Nous relevons également avec satisfaction que la commission rejette n'importe quelle tentative tendant à distinguer entre les diverses classes de citoyens, qu'ils soient immigrants ou résidents, en la Province du Québec, et qu'elle considère convenable de rejeter les affirmations de la part de certains extrémistes, suivant lesquelles la Loi No. 63 devrait être abrogée immédiatement.

En conséquence, tous les parents continueront à posséder l'option du choix de la langue d'instruction pour leurs enfants.

La communauté juive du Québec a déjà répondu depuis plusieurs années affirmativement et efficacement, à cette incitation et à ce choix de la langue française.

* * *

Cependant, nous ne pouvons agréer avec l'assertion du second livre du Rapport de la Commission, suivant laquelle le droit de la communauté anglophone d'employer la langue anglaise serait un "privilège et non un droit". Nous affirmons au contraire que la communauté anglophone a acquis des droits par ses apports au Québec et que sa capacité future de continuer à vivre dans cette langue, ne devrait pas être assujettie aux aléas et aux dispositions du Gouvernement du jour, mais devrait être incluse dans un Code des Droits de l'Homme. Une politique linguistique qui ne donnerait point de sécurité à la communauté d'expression anglaise, serait à long terme injuste, auto-destructive et improductive.

Nous sommes convaincus, que toute politique linguistique définitive et bien fondée, ne pourra être atteinte qu'après qu'une discussion complète ait été permise, entre toutes les parties constituantes de la communauté du grand Québec.

* * *

L'emphase du rôle dominant de la langue française au Québec et l'importance de la langue anglaise, pourraient être mal interprétées en tant que barrières au maintien et au développement futur des autres cultures ethniques au Québec. Il est vrai que la politique du Gouvernement Fédéral, en faveur d'un appui actif aux cultures ethniques, dans la mosaïque canadienne, rencontra de l'indifférence au sein de certains groupes au Québec, qui craignent que le français ne soit affaibli par un pluralisme culturel, entouré comme il est par un continent d'expression anglaise.

Mais nous ne sommes pas de cet avis et pensons au contraire, que le développement des cultures ethniques parmi nous, devrait être encouragé. La théorie du "creuset de fusion" partout où elle a été adoptée fut un échec décisif, et, en ce qui concerne notre Province, nous avons beaucoup à gagner d'une différenciation culturelle, dans le cadre de la structure prioritaire française et de celle minoritaire anglaise, telles qu'elles se développent ou se maintiennent parmi nous.

Aussi la survivance des couches les plus profondes, héritées de notre culture ancestrale, ne devrait pas être considérée comme négligeable et remplaçable, mais plutôt, comme un élément flatteur envers la culture française prédominante de la majorité québécoise. La culture démocra-

(Lire la suite à la page 4)

"Palestine et Israël"

par Y. HARKABI

Traduction de Jacques Givet

Les Editions de l'Avenir — Genève

Le général Yehoshafat Harkabi, né à Haïfa, est incontestablement l'un des plus grands spécialistes israéliens des affaires arabes. L'attitude arabe envers Israël est le titre de son principal ouvrage. Diplômé en philosophie et en littérature arabe de l'Université hébraïque de Jérusalem, il a poursuivi des études postuniversitaires à Harvard. Membre de la Commission israélienne d'armistice à Rhodes, il fut nommé chef-adjoint (1950-1955), puis chef (1955-1959) du Service de renseignements des Forces de défense israélienne. Il enseigne actuellement les "Relations internationales" et les "Études sur le Proche-Orient" à l'Université hébraïque. Il est l'auteur de plusieurs livres et de nombreux articles sur le conflit israélo-arabe.

* * *

"Palestine et Israël" n'est pas un ouvrage intégré, mais un choix parmi les articles les plus importants publiés par le général Harkabi. Ces articles ont été écrits à des époques différentes. La traduction ne comporte que quelques modifications destinées à éviter les répétitions; ces dernières, toutefois, subsistent dans le cas où la lecture d'un chapitre en est facilitée. Les deux derniers chapitres sont inédits.

Enfin le lecteur trouvera en annexe quelques "Clés" pour les fedayine, destinées à l'aider à s'y retrouver parmi la multiplicité des mouvements qui cherchent à représenter les Palestiniens.

L'intérêt de cet ouvrage réside aussi bien dans la présentation de textes capitaux, mais peu connus du public, que dans les vues exprimées par l'auteur.

BULLETIN
DU CERCLE JUIF
DE LANGUE FRANÇAISE

Publié par le
CONGRÈS
JUIF CANADIEN

1590 Avenue McGregor
Montréal 109
Tél. 931-7531

Rédacteur en chef:
VITTORIO RODRIGUEZ

"LES JUIFS AU QUEBEC"

CONFÉRENCE DONNÉE PAR M. SAUL HAYES, C.R., LL.D.

Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien
le Dimanche 25 mars 1973

Le Département français du Congrès Juif Canadien tint une journée d'étude, sur "le Québec en voie de changement", en la Synagogue Espagnole et Portugaise à Montréal.

Y prirent part un grand nombre de personnalités dirigeantes de la communauté juive, venues écouter les exposés faits par M. Saul Hayes, C.R., LL.D., Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien, l'Hon. Victor Goldbloom, Ministre des Affaires Municipales du Québec, Me Murray B. Spiegel, C.R., Président de la Région de l'Est, du Congrès Juif Canadien, M. Fernand Daoust, Secrétaire général de la Fédération du Travail du Québec, et suivre ensuite les réactions exprimées par l'assistance.

Toute la conférence fut placée sous la présidence de Maître Joseph Nuss, Président du Département français du Congrès Juif Canadien qui, dirigea les diverses séances et la période des questions et observations faites par le public.

Nous donnons ci-après un exposé de la conférence prononcée par M. Saul Hayes, sur "Les Juifs au Québec", sujet que personne mieux que lui aurait pu aborder.

* * *

Abordons le sujet par une citation : "Ce n'est point le changement en lui-même qui est désastreux, mais le défaut d'y réagir à temps" Tuzo Wilson, Ph.D.

Perspectives

C'est une banalité, mais nécessaire à exprimer, qu'il n'existe point aujourd'hui de pays dans le monde dont la population n'éprouve une profonde détresse, que ce soit le Royaume Uni avec son statut de puissance moyenne, ses problèmes insolubles de travail; la France, qui possède un mouvement communiste naissant qui pourrait un jour prendre le pouvoir et gouverner le pays, ou les États-Unis dont les problèmes sont si nombreux qu'on ne peut les énumérer, mais dont les plaies de la guerre du Vietnam, le nombre toujours en voie d'accroissement de la criminalité et les problèmes raciaux, sont prédominants; la République d'Afrique du Sud et la Rhodésie qui se tiennent au sommet d'un cratère, ne sachant pas quand l'éruption volcanique de l'Afrique Noire les détruira; et je ne mentionnerai pas l'Amérique du Sud, le Chili et l'Argentine, avec le retour de Peron, ni la guerre civile en Irlande du Nord.

Même Abba Eban suggère que la société israélienne explosa en un es-

bout et qui espéraient qu'Israël aurait émergé avec des principes idéaux et égalitaires, se voient désappointés. Selon moi, les 25 années futures de la vie d'Israël, seront menacées par des problèmes sociaux et religieux, plus difficiles que la lutte pour l'existence, que ce pays mena durant ses 25 premières années.

Au Canada nous avons la moitié de la population de certaines provinces de l'Ouest, affectée par la crainte que le

(Lire la suite à la page 5)

prit malin qui affecte le style national. Et leurs problèmes sont énormes. Ceux qui aiment la société des kib-

EDITORIAL . . .

(Suite de la page 3)

tique est une précondition pour la vitalité démocratique en général. Une pluralité de sous-cultures, ne peut qu'enrichir la culture majoritaire, plutôt que de constituer une soustraction à son détriment.

C'est pourquoi la création d'un climat positif contribuant au développement de la culture française, dépendra du degré où notre Province évitera de tomber dans un piège réactionnaire, causé par un ressentiment et par le rejet superficiel du pluralisme culturel. En adoptant une attitude vraiment éclairée vis-à-vis des principes d'une démocratie culturelle, les chances pour une intégration plus rapide et constructive des groupes ethniques, dans un Québec à prédominance française seront énormément accrues

* * *

En effet, dans une société multiculturelle, telle que la nôtre, il n'y a aucun doute, qu'ici probablement plus qu'en d'autres pays, un effort spécial soit nécessaire à propos de cet aspect inter-culturel de l'éducation publique. Celle-ci a pour but d'approfondir notre conception de notre citoyenneté qui aboutira à une compréhension mutuelle plus profonde et durable, entre les variétés des différences raciales, culturelles et religieuses de notre manière d'être.

L'éducation inter-culturelle a depuis longtemps été reconnue comme une question importante et en fait, a été recommandée par la Conférence Canadienne sur l'Éducation. Un des buts importants de l'éducation est la préparation de l'individu en vue d'une participation mûre dans les affaires civiques. Elle requiert de la familiarité avec les différentes cultures, aussi bien avec certaines connaissances de base dans les relations humaines!

Un programme intensif d'éducation inter-culturelle, favoriserait la croissance de la personnalité de l'individu, en l'aidant à s'adapter avec plus de succès à vivre en démocratie et en l'habilitant, non seulement à accepter le fait d'une diversité culturelle, mais aussi à apprécier l'affermissement qui en découle au sein de l'unité nationale.

Plusieurs systèmes scolaires ont mis en oeuvre de pareils programmes et aboutirent à divers stades de succès. Aussi la mise en commun au Québec des ressources et de l'expérience, doit être tentée en un effort, en vue d'aboutir aux grandes lignes d'un programme d'éducation inter-culturelle, à prédominance française.

* * *

A cet effet, les Juifs, sont et seront toujours un groupe minoritaire réduit, de personnes individuellement intégrées dans la vie sociale, économique et politique de la société dans laquelle ils vivent — en l'espèce

(Lire la suite à la page 5)

LES JUIFS AU QUÉBEC . . .

Parti National Démocrate ne détruit le statu-quo, au point de faire des victimes au sein de la classe dirigeante et du système de la libre entreprise. Et ici au Québec, les populations minoritaires, anglophones et autres et la classe moyenne française, ont aussi leurs propres inquiétudes.

L'on ne peut dénier le sentiment d'anxiété qui découle du fait que l'a-

(Suite de la page 4)

gréable ordre dont jouissait le monde de l'ouest, a quasiment disparu et que personne ne sait ce que demain sera. Le malaise est universel.

La position de la communauté juive du Québec est cependant entachée d'ironie en ces jours de flux. Personnellement, je me rappelle parfaitement que nos intellectuels et progressistes étaient profondément troublés du fait

(Suite de la page 4)

EDITORIAL . . .

le Québec — et simultanément, un groupe luttant afin de maintenir son identité religieuse et culturelle.

Notre survie en tant que Juifs, exige le maintien de cette identité en une forme active et vitale, alors que nous faisons face à un entourage de cultures dominantes, puissantes, attrayantes et hautement développées.

Le développement de lieux de réunions communautaires juifs, tels que les synagogues, les institutions éducatives juives, les hôpitaux et les organisations de bien-être social, est une preuve éloquente du sens des responsabilités sociales et communautaires, qui se sont développées au sein des Juifs du Québec. C'est seulement en tant que Juifs conscients et par choix, et non point seulement par un accident de naissance ou d'environnement, que notre groupe peut continuer à exister et à offrir au Québec les avantages qu'il lui a déjà donnés.

Cette attitude, est la raison d'être d'un nombre considérable d'écoles diurnes juives enseignant à Montréal et qui sont fréquentées approximativement par 5.000 enfants juifs.

* * *

Enfin, nous réitérons notre insistance, afin qu'une *Commission des Droits de l'Homme* soit établie, en vue d'aider les victimes de la discrimination et donner une solution à leurs plaintes, grâce à une action de conciliation, aussi bien qu'à un affermissement des procédures. Nous sommes convaincus qu'un vaste système, qui a donné ses preuves en informant le citoyen de ses devoirs et des voies qui s'offrent à lui, est essentiel, mais que, sans une Commission des Droits de l'Homme, il ne pourra aboutir.

La législation anti-discriminatoire actuelle au Québec, dans l'hôtellerie et l'usage des services offerts au public, est fragmentaire, incomplète et manque de clarté. Une nouvelle législation, plaçant toutes les lois existantes avec des dispositions additionnelles, en un seul *Code des Droits de l'Homme*, fournira une mise en exécution plus aisée.

La discrimination existe; elle ne devrait pas être tolérée.

Énoncer en une loi, des droits qui sont déjà considérés comme acquis, assurerait une protection, alors que la Province est à l'oeuvre en vue de la promulgation de sa propre "Déclaration des Droits de l'Homme". Ses principes en sont fondamentaux tel que le droit de pénétrer et faire usage de tous endroits destinés à l'accès du public en général; le droit à l'emploi; le droit à la jouissance complète des libertés civiles, dans le cadre de la loi, etc. sans égard à la culture, la couleur, la foi, la religion ou l'origine ethnique de chacun.

Les progrès suggérés sont conformes aux recommandations de la Commission Gendron.

Aussi important est-il, d'incorporer également les Droits Linguistiques dans un Code des Droits de l'Homme, que de tenir présent à l'esprit le fait que cela pourrait exiger un temps considérable, avant que le législateur ne soit à même d'établir définitivement et en détail sa politique linguistique. Il serait donc erroné, de renvoyer plus longtemps la consolidation et l'extension de la législation en matière des "Droits de l'homme".

* * *

La langue française au Québec doit assurément *se répandre, s'épanouir, devenir "incitativement" la langue du travail, grâce aux avantages qu'elle fournira au travailleur*. Mais celui-ci devra également être protégé par un Code et une Commission des Droits de l'Homme, dont la carence actuelle est un motif de retard dans l'évolution et l'épanouissement du français au Québec.

que le Québec hérita des vestiges d'un système seigneurial. Il était précisément affublé, telle une société autoritaire dirigée par les prêtres et dont les fonctionnaires ruraux et même métropolitains étaient ultramontains et même jansémistes.

Nos intellectuels étaient très bouleversés, du fait que les canadiens-français ne pouvaient se débarrasser des liens de ces institutions et ce qui était pire, une série entière de gouvernements se succéda durant 75 ans et qui



Monsieur Saül Hayes, C.R., LL.D., Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien, prononçant son discours.

étaient plus connus pour leur corruption et leurs carences, qu'ils ne l'étaient pour leur attention progressive vers l'amélioration de la société du Québec. Alors que le mot d'ordre provincial officiel était, "je me souviens", le mot de ralliement effectif était d'attendre patiemment "la revanche du berceau". La revanche ne vint jamais, à cause de l'émigration et du déclin de natalité. Il semble que ce genre de société était dangereux, bien que la communauté anglophone en profita. Les intellectuels et les progressistes, juifs et autres, la détestaient. Alors vint le réveil. Il date de 1949 lorsque disons la révolution du Québec débuta. Il y eut une grande allégresse du fait que les dirigeants de la révolution comprenaient des hommes notoires de l'Eglise particulièrement le Père Lévesque de Laval (qui avait été sommairement démis par Duplessis), les Pères Dion, O'Neill, Guillemette, Bradette, Mail-

(Lire la suite à la page 6)

LES JUIFS AU QUÉBEC...

hot, Mailloux et surtout l'Archevêque Charbonneau qui fut exilé pour son intervention dans la grève d'Asbestos en 1949.

Il y eut aussi une grande joie parmi nos critiques, du fait que le système éducatif canadien-français qui avait enfermé, limité et confiné, des milliers de jeunes individus brillants du système classique pût être utile pour la société de la moitié du 19^{ème} siècle, mais représentait un sévère désavantage pour le 20^{ème} siècle. Le Père Lévesque fut le pionnier avec abnégation et des milliers de canadiens-français furent éduqués en différentes matières et furent envoyés afin d'accomplir des travaux post-gradués, à Harvard, Chicago, Oxford, Cambridge, Mit., etc... Un monde québécois meilleur?

Ceci eut pour résultat qu'au bout de 20 ans, le canadien-français se débarrassa de plusieurs institutions inhibitives, suivit de nouveaux dirigeants et adora, disons, de nouveaux dieux. Actuellement, les mêmes intellectuels et progressistes, les mêmes libéraux, y compris les juifs, constatant que ce qu'ils avaient espéré se serait accompli, sont affligés et probablement désireraient "*une recherche du temps perdu*". Les voies des libéraux sont étranges.

Ceci constitue une introduction afin de souligner que le Québec est évidemment, actuellement mieux placé pour faire face aux réalités de notre temps, qu'il ne le fut auparavant.

"Si la révolution ne fut pas aussi calme et si les épisodes des bombes et du FLQ de 1970 furent alarmants, la situation n'était pas moins alarmante aux Etats-Unis avec la révolution étudiante et le surgissement du pouvoir noir, qui également aboutirent à la violence et provoquèrent des défaillances cardiaques parmi les éléments les plus conservateurs et établis de la communauté, ce qui voulait dire la vaste majorité."

Nationalisme

Le nationalisme est quelque chose que nous devons comprendre. L'apparition du nationalisme ne peut être bonne pour les juifs et mauvaise pour les canadiens-français. Le surgissement des nations du vaste continent d'Afrique et dans diverses parties de l'Asie, fut considéré comme une libération utile et acceptable de l'impérialisme de la France, de la Hollande, de la Belgique, des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Le nationalisme en lui-même n'est point un problème. En fait, la dissension au Canada qui amena le

(Suite de la page 5)

Gouvernement de M. Pearson à décider d'enquêter sur la question du bilinguisme et du biculturalisme, était basée sur les assertions souvent répétées que les canadiens-français, se décrivent tels "une nation". Ceci créa immédiatement le spectre de la fragmentation de l'unité nationale, surtout parce que le mot "nation" représente pour les canadiens-français l'intégralité du contexte culturel, la langue, les traditions et les mœurs et non la définition très différente connue dans le restant du pays, telle une entité légale appelée une nation.

Aussi, ne nous préoccupons pas outre mesure au sujet du nationalisme, si celui-ci ne doit pas apparaître ici, ainsi qu'il le fit dans certaines parties de l'Afrique, comme quelque chose de xénophobe, d'autarchique, et complètement invétérée, et même Maoïste ou Castroïste. Franchement, je pense que telle est la vraie préoccupation au sujet du futur du Québec et que ce n'en est point le problème de la langue, ou la théorie des deux nations, ni si la Confédération fut un pacte entre les français et les anglais ou une tentative étatique entièrement nouvelle.

Si je puis me permettre une référence personnelle: je pris part à un débat avec Jacques Parizeau il y a 3 ans environ. Je contestais sa déclaration selon laquelle les ressources économiques du Québec étaient suffisantes pour qu'il puisse vivre en tant qu'unité indépendante; qu'il ne serait point trop difficile pour un état du Québec de signer des traités relatifs aux voies maritimes et à l'accès à l'Océan Atlantique et également de conclure des conventions commerciales et fiscales nécessaires d'une manière et d'une autre. Je lui demandais s'il n'existait point un réel danger que la souveraineté absolue et l'auto-gouvernement ne résultent en une autarchie c'est-à-dire une auto-suffisance — une sorte d'Egypte pour les égyptiens et de Québec pour les canadiens-français — et ainsi ne laissant point de place pour les autres anglophones et immigrants. Certainement au Québec, le service civil provincial et la bureaucratie municipale ont été toujours desservis, presque entièrement par des canadiens-français. C'était et c'est toujours, une exclusion sans éclat, de tous ceux qui étaient parfaitement bilingues mais non point de nationalité canadienne-française. Sa réponse était celle attendue "aucune crainte au monde"!

Je pense toujours que c'est là une des premières considérations et de dangers naissants. C'était là je peux dire,

probablement quelque revanche contre la situation prévalant jusqu'à tout récemment dans le service civil fédéral."

La situation présente

"Qu'il y ait de l'anxiété, personne dans sa pensée sincère ne peut le nier. Cette anxiété n'a point encore abouti à la prétention d'un exode anglophone. Mais il n'y a aucun doute que cela a voulu entendre, l'exode de plusieurs sièges sociaux. Une récente étude entreprise pour compte du Montreal Star et dont les résultats furent publiés au début du mois de mars, démontrèrent que la prétention à un exode anglophone, était complètement sans preuve et qu'en fait, la population anglophone de Montréal s'était accrue. Au surplus, il y a au Québec une affluence de capitaux, du fait que les corporations multi-nationales et multi-canadiennes ne se soucient point réellement des questions auxquelles nous faisons face, parce que le consommateur demeure un consommateur. Par exemple, il existe au Québec une expansion toujours croissante dans le commerce de détail par de grandes corporations, dont certaines ont leur siège social à Toronto, d'autres à Montréal et dont quelques-unes appartiennent à des Juifs. Pour elles, la situation financière est aussi bonne au Québec en ce qui concerne les ventes, qu'elle peut l'être presque partout ailleurs. La hausse de la construction à Montréal et dans la ville de Québec est étonnante. Partout où nous regardons, de hauts édifices sont en construction. Et l'activité pour les Jeux Olympiques de 1976 n'a même point commencé.

Considérez néanmoins une enquête du Gouvernement remontant à 1971, dirigée par le Ministère du travail, de l'industrie et du commerce du Québec. Elle révèle que des 277 compagnies contrôlées 22% n'auraient point initié leurs activités au Québec, si elles se seraient trouvées à nouveau au moment de leurs débuts; 12% de l'Ontario ne considèrent point le Québec comme un centre favorable pour leurs placements; 46% des Etats-Unis pensent de même. Les motifs énoncés sont la situation sociale, économique et du travail. Néanmoins, cette recherche si proche des événements d'Octobre 1970, fut faite aux pires moments pour une telle étude et peut être teintée par l'émotion de ces jours-là.

Dans un certain sens, les grandes affaires ne se soucieraient pas beaucoup s'il existait un Québec séparé ou pas, pourvu que le marché y soit bon. Également, il est important de noter que

(Lire la suite à la page 7)

LES JUIFS AU QUÉBEC . . .

(Suite de la page 6)

des études entreprises par des économistes de l'Université de Montréal, prouvent que le déclin de Montréal en tant que centre principal commercial, financier, et de capitale industrielle du Canada, débuta vers les années 60 et prit même naissance dans les années 40 et ceci ne peut être attribué aux menaces de séparatisme et d'unilinguisme. Ces menaces peuvent avoir accéléré un mouvement déjà en cours.

Les changements en matière d'éducation édictés par la Loi No. 71 sont, selon mon opinion, depuis longtemps en souffrance et représentent un réajustement équitable et insuffisamment radical dans la société québécoise, répondent à la nécessité d'un système éducatif national de la même manière que chaque autre province du Canada et les 50 états de l'Union possèdent leur propre système.

La position sûre et bien à l'abri, de la Commission des Ecoles Catholiques et de la Commission des Ecoles Protestantes, est une relique du passé et, toute personne bien pensante, reconnaîtra que le statu-quo ne peut se poursuivre alors que tout est en voie de changement. La position du Congrès Juif Canadien a été formellement dans ce sens depuis le début.

La Loi No. 65 relative aux institutions, édicte des principes très pénibles pour tous les hôpitaux, que ce soit Notre-Dame, Royal Victoria, le Cabrini, Montreal General ou l'Hôpital Général Juif. Chacun était habitué à diriger sa propre institution, mais cela était dans les jours précédant l'assistance médicale et si l'on veut être complètement honnête, il faut croire en la philosophie utilitaire du plus grand bien pour le plus grand nombre. L'Assemblée des Gouverneurs qui traditionnellement faisait de chaque hôpital sa propre et confortable institution, est victime de la grande nécessité pour l'Etat de pourvoir à des services médicaux et à une médecine préventive pour la totalité de sa population. Mais la situation du Québec n'était point si différente de ce qui se développait partout ailleurs et à ce propos; le Québec est effectivement un pionnier et son système largement apprécié par des analyses objectives à travers le monde. Néanmoins, il y a dislocation. Il faut s'attendre également à une période douloureuse d'ajustement. L'Hôpital Général Juif par exemple aura une nouvelle assemblée des directeurs dont seulement quatre seront élus par la vieille corporation, c'est-à-dire par l'administration présente, et tous les autres seront désignés par le Gouver-

nement parmi les groupes socio-économiques au sein des diverses sections physiques de l'Hôpital et élus par les patients, le personnel et autres.

Ceci représente pour la communauté juive de Montréal une situation de réelle agonie. Les Comités de l'hôpital étaient très importants dans la vie juive et fournissaient une administration saine, mais le programme provincial les place dans une position exactement identique à celle de St. Justine ou l'Hôpital pour enfants de Montréal.

Qu'en est-il au sujet des autres institutions? Considérons celles destinées au bien-être de la famille et de l'enfant. La question est en plein développement dès maintenant. Je ne suis pas sûr que n'importe qui pourrait réellement encore dire vers où ces institutions se dirigent. Certainement, elles peuvent toujours demeurer privées et ne recevoir aucun subside gouvernemental, mais si elles désirent faire partie du système social général de bien-être de la nouvelle société du Québec, elles aussi devront faire de douloureux réajustements et la dislocation sera sévère.

Je suppose symboliquement que la situation est analogue à celle du héros de la fameuse courte narration de Daudet, "LA DERNIERE LEÇON", lorsque le maître d'école dut donner sa dernière leçon en français, à la suite de la conquête allemande de l'Alsace-Lorraine. Ce fut une tragédie et Daudet décrivit très soigneusement ce que cette dislocation entendait. Ainsi parmi les réalités de la situation présente, étant donné une révolution, étant donné une nouvelle société et étant donné un nouveau système fondé sur le plus grand bien pour le plus grand nombre, il faut s'attendre en effet à de profonds changements. Nous étions habitués à décrire la situation de Montréal dans les années passées comme étant — nous créons un mot — trifurquée. Les français dirigeaient leurs institutions (l'Eglise en plusieurs cas), les protestants les leurs, et les juifs les leurs. La nouvelle société ne peut continuer avec de pareilles méthodes, et que ceux qui aiment le vieux temps devront verser leurs larmes dans les eaux du St. Laurent, mais là est une des réalités. Je ne possède point d'étude relative à de pareilles activités en Colombie Britannique, Alberta, Manitoba, afin de ne nommer que trois provinces, mais je suis convaincu que leurs institutions, seront également affectées par le socialisme de nos temps, ou, pour exprimer un mot moins si-

nistre, par la mise en oeuvre de la nouvelle manière d'être démocratique."

Langue

"Plusieurs juifs pensent, peut-être, qu'il n'y a point de continuité mais plutôt un génocide culturel, si la langue du peuple juif disparaissait. Ceci constitue la mystique de la langue qui est enrobée d'émotion et revêtue de drame. Les canadiens-français éprouvent le même sentiment au sujet de leur langue et là réside la racine du problème. Si la langue était seulement un moyen de communication, il n'y aurait réellement point d'objection à ce que chacun parle Urdu ou Swahili, mais si vous privez le Royaume-Uni de l'anglais, ou la France du français, ou l'hébreu d'Israël, ou le français du Québec, vous portez un coup mortel à la continuité de ces peuples. Comprendre ceci est une chose, l'accepter en est une autre.

Montréal n'a point une population complètement homogène. Il existe une vaste prépondérance de ceux dont la langue maternelle est le français, mais une génération de peuples — Juifs, Irlandais, Ecosais, Anglais, Italiens, et je ne veux point allonger la liste — ont vécu ici, et, dans plusieurs cas, pour quelques cent années seulement en moins, que ceux d'ascendance française. Ont-ils des droits? La question des capitaux investis et des droits acquis, est l'une des plus difficile à résoudre. Elle requiert beaucoup plus de recherches qu'elle n'en a actuellement bénéficié. Mais la question légale et constitutionnelle peut être assurément ignorée puisqu'il existe plusieurs pays bilingues. Et ceci s'applique à l'Inde, à plusieurs pays africains qui possèdent leur propre langue plus soit le français ou l'anglais. Il s'applique à la Belgique, à la Suisse, pour ne donner que les exemples les plus évidents. La vraie question est celle de savoir si un mouvement se réalisera pour faire un Québec unilingue. Jusqu'aujourd'hui, il n'y en a eu aucune preuve. Le seul fait que des unilinguistes, telle que la société St-Jean-Baptiste, et le fait aussi que quelques semaines passées les péquistes aient quitté l'Assemblée Nationale en signe de démonstration contre le Rapport de la Commission Gendron, indiquent clairement que la politique de cette Commission reconnaît les réalités. Sans faire appel aux droits acquis ou aux intérêts investis, les commissaires de la Commission Gendron agissent en vertu de la théorie suivant

(Lire la suite à la page 8)

LES JUIFS AU QUÉBEC . . .

laquelle il existe une part substantielle de la population du Québec, qui ne pourrait être forcée à perdre sa langue ou la langue de son expression quotidienne.

Que pouvons-nous prévoir en matière de langue? Je pense qu'il est clair, que non point par la coercition, mais par la persuasion paisible ou autrement, chaque français-canadien aura le droit de travailler là où le français est la langue de la boutique, de l'usine, du magasin, de la section du service civil, etc. . Si la persuasion échoue, peut-être — personne ne possède une limpide boule de cristal à ce sujet — des mesures législatives suivront. Je pense que nous aurons une meilleure connaissance au sujet des vents changeants, au cours de la présente session de l'Assemblée Nationale, lorsque la politique du gouvernement traitera des recommandations de la Commission Gendron et énoncera ses propres buts.

Prenons le cas de la Suisse, où prévalent trois langues officielles et une quatrième quasi officielle. Si un Suisse né à Montreux ou à Genève doit se transférer à Zurich ou à Berne, il possède parfaitement le droit de s'exprimer en français. S'il ne connaît pas l'allemand, il doit aussi oublier et ne point compter, sur une opportunité quelconque d'une vie aisée culturellement et économiquement. Et ici en la ville de Québec et à Trois-Rivières, la population juive a toujours été trilingue. Si au Québec, nos fils et nos petits-fils ne connaîtront pas le français, il existera pour eux bien peu d'options. Ces options seront de vivre dans un ghetto anglophone et ceci aura lieu dans plusieurs cas où l'anglais continuera à être prépondérant, sinon langue exclusive, excepté pour les affaires gouvernementales. Autrement, si l'on désirera faire partie du courant majeur de la vie au Québec, surtout économiquement mais heureusement culturellement aussi, alors l'on subira un désavantage sans le bilinguisme, et tellement sérieux que de très importants problèmes personnels surgiront pour des milliers de juifs, ou bien l'on devra aller vivre hors du Québec. Ici et à titre de parenthèse, l'on doit dire que l'ongtemps avant le nationalisme au Québec et que la révolution au Québec ait affecté nos vies, des milliers et des milliers de personnes quittèrent le Québec, surtout pour les Etats-Unis, ainsi que le firent des milliers de l'Ontario et des Maritimes. Et ceci sans faire état de la débacle économique de la fin du 19ème

(Suite de la page 7)

et de la première partie du 20ème siècles, lorsque des millions de canadiens-français quittèrent le Québec pour la Nouvelle Angleterre et d'autres lieux.

Il me semble que nous avons dépassé l'époque où nous pouvons prononcer des paroles évasives au sujet du français dans notre système scolaire, aussi bien notre système scolaire public que celui privé. Il faut actuellement beaucoup plus qu'un témoignage, ou des cours d'immersion, qui, au surplus seront très peu productifs en dehors des Lycées français, et ceci dans le sens le plus péjoratif. Une révolution doit intervenir dans les programmes des écoles et dans les activités hors programmes. De la même manière que d'autres pays bilingues sont capables de faire un peuple complètement bilingue, de même notre système éducatif français et anglais devra atteindre ce même but.

Ceci met en lumière un problème spécial, soit celui des écoles juives qui constituent un sujet complètement particulier et je dois dire, que la plupart des écoles juives le reconnaissent et heureusement agissent à ce propos. Si l'étendue de leurs efforts est proportionnée aux exigences de nos temps, ceci est une autre question; ou si les auspices sous lesquels elles espèrent poursuivre et étendre leur oeuvre obtiendront la sanction officielle du Gouvernement, ceci est également une autre question.

Tout ceci s'ajoute à une tout autre réalité (et je place cette phrase entre guillemets) "les anciens vieux jours", "le bon vieux temps", nous ont quittés pour toujours en ce qui concerne la situation linguistique du Québec. Les solutions en présence sont donc la gradation en vue d'un vrai biculturalisme et bilinguisme, ou bien, un système Prussien mis en vigueur, tel que celui caractérisé par l'occupation allemande de l'Alsace, et ceux qui désirent demeurer au Québec (et il semble que les Juifs sont de grands patriotes de cette province) devront s'y soumettre. Nous devons nous y accommoder, sans coercition et par la reconnaissance des faits d'un changement, dans le mode de vie au Québec. Mais que nous le fassions de bonne grâce ou malgré nous, par la coercition ou la persuasion, par le désir ou une philosophie sans alternative cohérente, le résultat bien clair devra consister en une reconnaissance pratique, que les générations futures des minorités au Québec devront, si elles désirent y rester, devenir un élément couramment bilingue de la popu-

lation. Par le même fait, la population canadienne-française, à l'exception de celle rurale, devra aussi être bilingue, faute de quoi, elle échouera et ne pourra se maintenir dans le courant de la société américaine. Leur problème est aussi sérieux que le nôtre.

Les écoles diurnes, je le répète, font face à de réelles difficultés. Combien de langues un enfant peut-il apprendre? Il y aura à nouveau des ajustements très pénibles à entreprendre. Les heures d'école ne peuvent être de beaucoup accrues, mais dans le cadre des heures d'école actuelles, quelque chose devra être réalisé et je ne me propose pas de me poser en expert au sujet des ajustements qui doivent avoir lieu. Je n'aime pas jouer le rôle de celui qui dit: "Je vous l'ai dit; mais il y a 8 ans, à une conférence des enseignants juifs, je les avertis de la situation et de la nécessité d'une reévaluation. Je regrette de dire que les *intransigeants* gagnèrent la bataille contre la réalité et qu'un temps très précieux fut perdu."

La scène politique

"Nous devons tous être importunés, par les rames de papier que nous avons lues et les nouveaux problèmes que nous devons digérer sur la question du séparatisme. En premier lieu, permettez-moi de dire qu'il s'agit là d'une question entièrement différente du problème linguistique. Il ne devrait pas être confondu avec celui-ci. Je n'ai aucune idée sur ce que les années futures apporteront et je n'entends pas indiquer ce que je prévois, vu que je ne suis pas le septième fils du septième fils et en conséquence, ne possède pas le don de prophétie. Ainsi que vous le savez, les émotions ont atteint un niveau élevé et peut-être, ne pouvons-nous pas nous fonder sur la théorie, que les meilleurs intérêts de l'homme seront toujours son guide et que l'échelle du diner doit prendre la préséance sur les idées romantiques et même sur certaines réelles, qui peut être, ne peuvent être atteintes, sauf par une grande perte économique. Le système de sciences économiques d'Adam Smith était fondé sur ce qu'il appela, "l'homme économique," et qu'en n'importe quelle circonstance, un homme agira suivant son propre intérêt économique. Je ne suis point sûr que ceci soit vrai pour une large section des français séparatistes. Un récent rapport affirme que le séparatiste québé-

(Lire la suite à la page 9)

ALLOCUTION DE M. MURRAY B. SPIEGEL, C.R.

Président de la Région de l'Est du Congrès Juif Canadien

LE FRANÇAIS LANGUE DU TRAVAIL

Me Murray Spiegel, C.R., s'exprimant en français et en anglais, inaugura la conférence en relevant que si "le Québec est en voie de changement", la communauté juive l'est aussi et doit l'être de plus en plus, non seulement en matière linguistique, mais également en celle économique, politique, sociale et culturelle.

"En ce qui concerne la question linguistique, la position du Congrès Juif est claire et nette depuis plusieurs années — plus d'une décennie — et même ajouterons-nous depuis la fondation du Cercle Juif de Langue Française qui remonte à 1952.

Depuis lors, le Congrès Juif Canadien, par l'organe de ce Bulletin exprima hautement que la langue française, langue de la majorité québécoise, devait être appuyée, afin qu'elle s'épanouisse au Québec et devienne la langue d'usage de tout le peuple québécois, canadien-français et autres résidents du Québec.

Les mémoires présentés par le Congrès Juif Canadien à la Commission Gendron, ainsi qu'au Gouvernement du Québec, ont tous soutenu le principe de cette priorité de la langue française au Québec sans pour cela, y effacer la langue anglaise.

Nous sommes convaincus, dit Me M. Spiegel, que le temps est venu de passer des principes aux actes et de nous adapter au changement qui s'opère au Québec et d'y coopérer.

Les murs qui séparaient notre communauté juive de la communauté française, la plus vaste communauté du Québec, doivent désormais tomber et pour cela, nous devons prendre et occuper dignement notre place dans un Québec en plein essor aussi bien linguistique qu'économique, industriel, social et politique.

La Région de l'Est du Congrès Juif Canadien, avec son Département français et ses implications, tel que le Bulletin du Cercle Juif, sont devenus désormais des réalités francophones québécoises qui, de l'avis de tous les gouvernements qui se sont succédés au Québec ces derniers temps, ont fourni un apport francophone, digne de louanges et même de reconnaissance de la part des dirigeants du Québec.

Cette compréhension et cet apport juif au Québec, doivent être accentués, grâce à un enseignement du français

de plus en plus approfondi, dans toutes les écoles fréquentées par les en-

LES JUIFS AU QUÉBEC . . .

cois typique est plus opulent, plus instruit et plus jeune que son concitoyen. C'est aussi plus un homme qu'une femme, marié plutôt que célibataire, et un étudiant, enseignant ou employé plutôt qu'un membre de n'importe quel autre groupe de travailleurs; plus de 45% possèdent une instruction universitaire. Si ceci est vrai, donc leur propre intérêt économique peut être sacrifié, sans que le groupe ne s'en aperçoive. J'entends par cela, que la direction des séparatistes ne voit pas la raison pour laquelle un Québec indépendant, ne pourrait être une Suisse ou une Suède. Leurs prophètes économiques ne voient aucune baisse dans les niveaux de vie. En d'autres mots, ils pensent que leur homme économique prospérera sous de pareilles conditions, mais d'autres économistes y compris des canadiens-français, considèrent cet homme économique, tel un homme de paille. Cette même description du séparatiste peut conduire à sa défaite. Pour l'ouvrier sans grande instruction supérieure, la paye qu'il porte à son foyer, représente une plus grande signification que les entêtes politiques. Ce groupe électoral aura beaucoup à dire. Au surplus, le mouvement séparatiste représente un groupe trop mêlé. Ces 1,200 personnes qui assistèrent à la 4ème assemblée nationale du Parti Québécois étaient un échantillon de la revue que je viens de résumer. D'autres séparatistes qui ne sont pas dans le Parti Québécois sont Maoïstes, Marxistes, FLQ, etc... Peuvent-ils, ce mélange et cette conglomération, qui s'étendent d'extrême gauche, aux modérés, et à ceux de droite, avoir du succès?"

Conclusion

"Je ne suis ni un optimiste, ni un pessimiste, mais un réaliste. Mais je suis optimiste, car l'épanouissement du Québec peut aussi permettre la survivance du Multiculturalisme. Peut-être du fait même de la nature de la majorité de la population du Québec qui protège sa survivance, de même

fants juifs. La possession parfaite de la langue française dans le Québec qui se fait, sera d'une utilité précieuse pour nos enfants en présence du nationalisme québécois en cours et en voie de développement.

Cependant, la Loi No. 63 ne doit pas être abrogée et nous pensons, dit Me

(Lire la suite à la page 10)

(Suite de la page 8)

d'autres survivront, y compris la communauté juive. Ceci est plus facile dans notre société au Québec, qu'en d'autres parties de l'Amérique du Nord. Les dirigeants français-canadiens du Québec, réalisent que la langue anglaise doit être maintenue. Ils savent également que les écoles françaises doivent éduquer leurs élèves afin que tôt ou tard, ils soient instruits et même diserts en anglais. Si l'unilinguisme devient "la politique", les dirigeants français-canadiens savent parfaitement, qu'ils doivent s'attendre à l'exode du Québec non seulement des anglophones, mais aussi des meilleurs cerveaux francophones. Malheureusement, ceci a déjà commencé.

Mon optimisme est sérieusement tempéré par le poids des problèmes auxquels une société fait face en une situation rapidement changeante. Je reconnais complètement que le mouvement des écoles juives diurnes, des Commissions des Ecoles Protestantes et celles des Ecoles Catholiques, toutes, pour des raisons différentes, font face à d'énormes problèmes pédagogiques et d'administration pratique.

Je sais que pour maintenir un haut niveau de vie, une grande productivité, une vie aisée et une société paisible, il faudra fournir un grand effort. L'épigraphe approprié n'est point "plus ça change, plus ça reste la même chose" mais bien plutôt "autres temps, autres moeurs," et "les autres moeurs," doivent être une reconnaissance réelle et franche, que si le Canada doit survivre, il doit accepter le fait français en sa réalité, et non point par des discours. En ce qui me concerne, "j'y suis, j'y reste".

Il existe un avertissement adressé à tous les résidents du Québec, y compris les groupes minoritaires, et qui est nettement exprimé par la citation du grand Alfred North Whitehead: "Ces sociétés qui ne peuvent combiner la révérence pour leurs symboles, avec la liberté pour les reviser, doivent en fin de compte tomber en décadence."

ALLOCUTION DE L'HON. DR. VICTOR GOLDBLOOM

Ministre des Affaires Municipales du Québec

Au cours du déjeuner qui suivit la harangue de M. Fernand Daoust, Secrétaire Général de la Fédération du Travail du Québec, le Dr. Victor Goldbloom, prit la parole afin de faire le point sur une situation que, dit-il, il fallait éclaircir.

"Je suis québécois francophone, déclara-t-il, mais pas un canadien-français; mes grands parents ne sont point nés au Québec; mais où est la différence? Je me demande qui parle, et au nom de qui parle-t-on, au Canada et au Québec.

Il y a des canadiens-français et il y a des québécois francophones. Pourtant nous savons bien que nous ne formons qu'un peuple, travaillant sincèrement pour le bien du Québec et du Canada.

Certainement, divers courants se font jour au Québec. Nous devons les suivre au profit de notre communauté, qui doit s'intégrer dans un Québec francophone en voie de changement.

M. Fernand Daoust s'est exprimé au nom du mouvement syndical et de l'unilinguisme français. Nous sommes conscients de ce dernier problème et nous devons le résoudre démocratiquement.

M. Daoust mit l'emphase sur la matérialité de la vie, le capitalisme, les postes prestigieux et certainement il n'y a point de mouvement d'anti-sémitisme. M. Daoust a parlé également au nom du socialisme, mais il faut se demander au nom de qui parle-t-il et je dirai, que ce n'est surtout pas au nom du "peuple" canadien-français du Québec.

En ce qui concerne le problème linguistique, il faut que nous usions de notre "bon sens" et employer le français au maximum, mais nous ne devons point oublier aussi, que le multiculturalisme et le bilinguisme protègent le français au Québec et lui permettent de s'épanouir, en tant que langue prioritaire.

Quant à nous juifs, nous pouvons être le trait d'union entre les canadiens-français et les canadiens anglais vivant dans la Province, car nous possédons les deux langues.

Mais il ne faut pas faire du "joual" la langue du Québec, car c'est là le vrai moyen — et non l'anglophonie — d'isoler le Québec.

Il est intolérable, impensable et inconcevable et contre le "gros bon sens", de vouloir imposer au Québec et par conséquent hors du Québec, dans nos relations avec le monde français, la langue "joual", qui n'est en définitive qu'un mauvais assemblage d'anglais, de français et de patois.

C'est là vouloir détruire la langue française et rendre le français du Québec — incompréhensible hors du Québec qui ne peut vivre isolé.

Nous devons au contraire, augmenter la valeur de notre français et de notre anglais, en qualité et en quantité, car c'est là que réside la garantie d'un futur d'un Québec prospère, influent et respecté.

Nous devons communiquer non seulement linguistiquement avec nos concitoyens, mais aussi économiquement et socialement et nous aurons besoin pour cela d'un bilinguisme où le fran-

MURRAY B. SPIEGEL . . .

M. Spiegel, que sur cette question où notre point de vue a prévalu, nous eûmes raison de soutenir, qu'il ne doit exister au Québec aucune différence entre les diverses classes de citoyens.

Les nouveaux arrivants, ne doivent pas être soumis à la coercition, au sujet de la langue de leurs études, pour le seul motif qu'ils viennent d'arriver au Québec.

Le droit à sa propre langue est un droit et non un privilège et, ainsi que les canadiens-français ont le droit d'employer leur langue dans le travail et dans leur vie quotidienne, également ceux qui n'ont pas la langue française comme langue maternelle, doivent avoir le droit de connaître leur langue et l'employer dans le cadre de la langue prioritaire française.

C'est pourquoi, ces droits linguistiques doivent être inclus, dans un Code des Droits de l'Homme sans délai.

Toutes les provinces ont désormais un Code et une Commission des Droits de l'Homme et seule la carence de ceux-ci, existe et se fait sentir au Québec.

Si les recommandations de la Commission Gendron sont acceptées par le Gouvernement et mises en application, la communauté juive doit jouer son rôle dans cette mise en oeuvre des principes énoncés par cette Commis-

çais, je le désire et je le veux, devra être prioritaire.

Nous, communauté juive, nous sommes dans la bonne voie. Nous en avons donné les preuves par la création de notre Loge B'nai B'rith "L'Alliance", la seule Loge B'nai B'rith d'expression française en Amérique du Nord, par la Loge Féminine de "l'Amitié", également d'expression française, par nos liens étroits avec les "Amis de Saint-Benoit-du-Lac", la création du "Cercle Roi-David", notre "Association des Amis de l'Alliance Israélite Universelle", également l'"Association des Amitiés Culturelles Canada Français-Israël", et enfin je le nomme en dernier lieu parce que c'est là une de nos créations dont nous sommes le plus fiers, l'Ecole française et juive "Maimonide", créée par l'Association Sépharade Francophone avec l'appui du Congrès Juif Canadien et du Gouvernement du Québec.

C'est donc ici au Québec, que nous trouverons l'endroit où nous vivrons avec décence et nous nous rendrons utiles par nos apports enrichissants, notre travail, notre industrie et notre connaissance de la langue française."

(Suite de la page 9)

sion, autrement nous devons faire face dans quelques années à une loi coercitive faisant pour nous une obligation d'étudier et d'employer le français dans notre vie quotidienne.

Nous ne voyons pas pourquoi nous devrions nous exposer à pareille obligation législative, alors que depuis des décades, nous sommes en faveur du français comme langue du travail au Québec.

A cette volonté nous devons ajouter notre détermination à enseigner le français à nos enfants afin qu'ils maintiennent le haut niveau intellectuel et puissent contribuer durablement à l'essor du Québec.

Nos enfants devront connaître également la langue anglaise, car, il ne faudrait pas se leurrer et soutenir, que l'anglais deviendra une langue morte dans cette province.

Ce n'est que grâce à la collaboration de ces deux langues, l'une étant prioritaire à l'autre, si l'on veut, que le Québec pourra vraiment lutter, s'affirmer et vivre.

C'est pourquoi la communauté juive est déterminée à se maintenir au Québec comme son lieu de résidence et à ces fins, elle doit s'adapter et s'adapte en fait avec bonne volonté — et sans coercition — aux réalités québécoises dont elle accepte le défi."

Lettres d'Appréciation adressées au Bulletin du Cercle Juif

Le Cercle Juif de Langue Française du Congrès Juif Canadien, reçoit les lettres reproduites ici, du Ministère de l'Immigration du Québec — Direction de l'Information — ainsi que de l'Association des Diplômés des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Montréal, qui, toutes deux félicitent le Congrès Juif Canadien pour la tenue de ce Bulletin et ses apports à la francophonie québécoise, qui constituent d'ailleurs l'un de ses buts.



GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DE L'IMMIGRATION

355, RUE MCGILL
MONTRÉAL 125, Qué.

Montréal, le 7 mars 1973

N. Réf. 5580 (73) 811

M. Vittorio Rodriguez,
Rédacteur en chef du
"Bulletin du Cercle Juif"
1590 avenue McGregor,
Montréal 109.

Monsieur,

Le nombre et le teneur des articles publiés dans l'édition du mois de février du "Bulletin du Cercle Juif", en marge de la "Conférence du Congrès Juif Canadien" ont attiré notre intérêt.

Cela nous suggère d'ajouter à notre "Revue de Presse" quotidienne et hebdomadaire (que nous envoyons aussi à nos bureaux à l'étranger et aux Ambassades Canadiennes) une copie intégrale de votre Bulletin, mais pour cela nous avons besoin de 50 exemplaires de votre publication. Voudriez-vous nous informer si vous êtes en mesure de satisfaire à notre demande?

Nous profitons de l'occasion pour vous féliciter de la qualité du travail, de la présentation soignée du Bulletin, de la couleur des articles, de leur choix, et enfin de votre cordiale collaboration.

Veuillez agréer, M. Rodriguez, nos salutations distinguées.

Pierre Budai
Agent d'information

PB/lg

(L'autre lettre — Voir page 12)

Références de la Commission Gendron à la Communauté Juive du Québec

Le troisième volume du Rapport de la Commission Gendron — Commission d'Enquête sur la Situation de la Langue Française et des Droits Linguistiques au Québec — dédié aux groupes ethniques, comporte un certain nombre de références qui concernent la situation de la communauté juive du Québec et des mentions spéciales qui sont faites relativement au Congrès Juif Canadien. Celui-ci est décrit comme suit:

"Fondé en 1919, réorganisé en 1934, le Congrès Juif Canadien constitue une organisation pleinement représentative de la communauté juive canadienne. Ses porte-parole sont élus par les délégués des organisations et le public en général. L'organisation nationale est subdivisée en régions appelées à diriger leurs programmes locaux et à traiter des questions qui offrent un intérêt touchant la communauté juive locale. La section du Québec du Congrès Juif Canadien, dont le siège national est à Montréal, est aussi le porte-parole reconnu de la communauté juive de la province de Québec. Le Congrès Juif Canadien a un département francophone et il existe plusieurs associations de langue française comme Loge B'nai B'rith, les Amis de l'Alliance Israélite Universelle, Loge Amité de B'nai B'rith, l'Association des étudiants juifs de l'Université de Montréal et l'Association Séfardi Francophone." (P. 578)

Le Rapport traite également de la situation des écoles juives et de leur statut-associé en ces termes: "Toujours avant 1970, onze écoles juives fonctionnaient à temps complet, tant à l'élémentaire qu'au secondaire: 4 de ces écoles utilisaient l'anglais seulement pour l'enseignement; 2 l'anglais et l'hébreu; 4 l'anglais, le français et l'hébreu; 1 l'anglais, le français, le yiddish; 1 le français (depuis le 4 décembre 1972)". Le Rapport déclare que les écoles juives ont "un budget de \$2,875,000 défrayé par les parents, et par la Commission des Ecoles Protestantes du Grand Montréal qui payait \$350.00 par élève par année dans les classes élémentaires, et \$500.00 par élève par année dans les

(Lire la suite à la page 13)

HARANGUE ADRESSÉE PAR M. FERNAND DAOUST

Secrétaire Général de la Fédération du Travail du Québec

AUX DIRIGEANTS DE LA COMMUNAUTÉ JUIVE LORS DE LA CONFÉRENCE DU 25 MARS 1973 "LA COMMUNAUTÉ JUIVE DANS UN QUÉBEC EN VOIE DE CHANGEMENT"

M. Fernand Daoust, Secrétaire Général de la Fédération du Travail du Québec, était l'orateur invité de la Conférence intitulée: "La Communauté Juive dans un Québec en voie de changement", tenue le 25 Mars 1973 en la Synagogue Espagnole et Portugaise à Montréal.

Dès ses premiers mots, M. F. Daoust tint à préciser que s'il est Secrétaire Général de la Fédération du Travail du Québec, ce n'est point en sa qualité officielle mais en celle personnelle, qu'il avait accepté d'exposer ses vues qui, pense-t-il sont celles de la majorité des canadiens-français au Québec.

"Très ému et honoré, dit-il, c'est la première fois qu'il avait l'occasion de s'adresser à un groupe juif constitué, sur un sujet aussi délicat.

Je vous dirai ajouta-t-il, des choses qui vous choqueront peut-être, mais je veux être franc avec vous et je veux que vous me disiez à votre tour, des choses qui me choqueront, qui me feront connaître votre point de vue, s'il est différent du mien.

Nous ne devons pas nous sécuriser et croire que "tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes", alors que les idées sont en ébullition et les événements se précipitent. Aussi ai-je le devoir d'adopter vis-à-vis des canadiens anglais et des juifs anglophones, la même attitude que j'aurai prise devant des canadiens-français, c'est-à-dire une franchise absolue.

Le mouvement syndical en effet n'est point partiel et à sens unique, mais est créé pour la défense de tous les citoyens, aussi bien ceux de ma communauté, que ceux de votre communauté, qui, avons tous deux, subi une grave discrimination dans notre passé.

Malgré cette discrimination au sujet de laquelle je reviendrai souvent, nous n'avons pas senti de votre côté, la même ardeur envers notre nation.

Je veux rappeler aussi avant d'aller plus loin, que nous canadiens-français, possédons une conception différente que les canadiens anglais du mot nation et que, pour nous, il a un sens

culturel, linguistique, sociologique, et même constitutionnel, qu'il n'a pas pour les canadiens anglais.

Depuis toujours et depuis dix ans surtout, nous nous sommes considérés et puis reconnus et déclarés comme une nation, et en tant que telle, nous

avons été discriminés, dans notre propre pays, et plusieurs membres de la communauté "des possédants" se sont faits les complices de cette discrimination.

Pourtant nous autres canadiens-français, et vous autres aussi, avons été et sommes encore discriminés criminellement. Nous sommes de coeur avec vous et alors que vous avez été discriminés physiquement dirais-je, et même exterminés, nous autres canadiens-français, sommes victimes d'une discrimination beaucoup plus subtile, qui ne peut s'apparenter que de très loin, à celle dont vous avez été frappés.

Cependant, les analogies existent et comme vous, qui avez été décimés et

(Lire la suite à la page 13)

LES DIPLÔMÉS HEC

le 8 mars 1973

Monsieur Vittorio Rodriguez
Rédacteur en chef
Bulletin du Cercle juif
1590, avenue McGregor
Montréal 109, Québec

Cher monsieur Rodriguez,

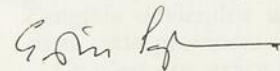
Votre éditorial de février m'a intéressé au plus haut point; je vous demande l'autorisation de le publier dans un prochain numéro du Caducée.

Si tous les groupes ethniques du Québec réagissaient comme vous le prônez, il n'y aurait plus de problème linguistique au Québec. Souhaitons que l'on passe des paroles aux actes le plus tôt possible.

Permettez-moi de vous féliciter de votre attitude.

Veillez agréer, cher monsieur Rodriguez, l'expression de ma considération.

Le directeur général,



Gaston Laflamme

/hl

L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
5255, avenue Decelles, Montréal 250. Téléphone: (514) 343-4550

FERNAND DAOUST . . .

exterminés, il y a 30 ans, c'est nous qui le sommes aujourd'hui mais d'une manière subtile et inacceptable, car nous sommes menacés d'extinction à long terme. Notre survie est en jeu. Ce n'est pas pour demain, serait-ce dans un siècle, mais c'est aujourd'hui que nous devons agir.

Notre nation subit une oppression nationale et nous lutterons jusqu'à notre libération.

Notre histoire est une lutte constante pour notre survie, pour la conservation de notre caractère national.

Agir plus que jamais; cette question est à l'ordre du jour, et, notre opposition est contre la bourgeoisie anglaise qui nous a dépossédés, aliénés, contrôlés, quoiqu'étant une minorité au Québec.

Nous possédons le pouvoir politique au Québec, mais le pouvoir économique est entre les mains des anglophones.

Notre lutte nationale est au profit du petit bourgeois canadien-français et des ouvriers,

Notre nationalité est menacée dans sa survie par la baisse de la natalité canadienne-française, l'intégration des nouveaux arrivants dans le groupe anglophone, le fait que des canadiens-français doivent s'angliciser pour gagner leur vie dans leur pays, le Québec, et aussi parce que la minorité anglaise contrôle la vie économique de notre province.

Au surplus, nous sommes l'objet du chantage et des menaces de cette minorité possédante.

C'est pourquoi les francophones du Québec désirent s'affirmer et que la Loi No. 63 donnant à quiconque le droit de fréquenter les écoles anglaises, doit être abrogée car seule la langue française doit être et demeurer la langue du travail.

Notre mouvement est irréversible et nous mettrons tout en oeuvre, afin de réussir que dans tous les paliers économiques du pays, le français soit la langue du travail parce que cette langue est celle de la majorité.

Nous voulons travailler dans notre langue dans notre propre pays.

Occuper aussi les postes prestigieux, qui sont occupés aujourd'hui seulement par des canadiens anglais, sans aucune proportion actuelle entre leur nombre et le nôtre, et cela doit cesser.

C'est pourquoi, nous le disons bien, nous ne sommes pas d'accord avec la conclusion de la Commission Gendron

(Suite de la page 12)

qui veut maintenir la Loi No. 63 — jusqu'à quand? — et qui n'a fait en définitive qu'entériner la prépondérance anglophone dans notre pays.

Nous sommes en droit de vouloir un reflet vaste de l'opinion majoritaire au Québec.

Nous ne laisserons pas les extrémistes, unilinguistes anglophones continuer à nous asservir, nous exploiter, et nous serons implacables qu'elles qu'en soient les conséquences.

Nous ne nous laisserons pas faire et nous n'admettrons jamais "que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes", lorsque ce meilleur est uniquement au profit des anglophones et à notre détriment.

Certains francophones ont capitulé et dédaignent le français, parce que l'anglais leur rapporte énormément davantage, mais ils ne représentent pas la majorité francophone.

Méfiez-vous d'eux, ils ne représentent pas le canadien-français, et vous ne devriez pas vous laisser leurrer et vous sécuriser par eux. Soyez en garde en effet contre ceux qui vous sécurisent.

Mais méfiez-vous aussi des extrémistes francophones québécois de quelque parti politique soient-ils. N'acceptez pas non plus que le canadien-français soit humilié, que les postes prestigieux puissent appartenir aux anglophones ou que même certains mauvais canadiens-français méprisent la langue française.

Cela ne peut durer, autrement il y aura des drames au Québec.

Votre responsabilité est grande car vous êtes une minorité opulente et influente qui, par la valeur de ses personnalités, son passé illustre et la discrimination dont vous avez souffert, peut apporter un grand soulagement et un grand appui, pour assurer l'indépendance du Québec et affermir des liens et des relations normales entre le Québec, les Etats-Unis et Ottawa.

Regardez autour de vous pour éviter des erreurs. Faites du français la langue de votre travail, à tous les paliers de vos institutions, vos organisations et vos industries.

Ce n'est pas moi tout seul, mais tous les mouvements syndicaux du Québec qui s'adressent à vous et demandent votre aide, et nous représentons plusieurs centaines de milliers de francophones, qui ne se laisseront pas embarquer.

Permettez-nous, à nous francophones, ici en notre Québec où nous som-

(Lire la suite à la page 14)

RÉFÉRENCES . . .

(Suite de la page 11)

classes secondaires. Trois écoles étaient gratuites". (P. 431)

Une des recommandations de la Commission est que "le Gouvernement aide, techniquement et matériellement les écoles ethniques privées ou associées qui s'engagent à donner un enseignement majoritairement français, et que ces écoles acceptent d'utiliser pour les cours de français, des professeurs francophones nommés par le Ministère de l'Education". (P. 482).

Le Rapport recommande également que "les écoles ethniques à temps partiel (Ecoles du samedi) où sont enseignées les langues maternelles de divers groupes ethniques, puissent bénéficier de subventions convenables de la part du Gouvernement et que cette politique soit étendue à chaque groupe qui le réclamera". (P. 661)

Un chapitre spécial est dédié au bilinguisme et au groupe juif affirmant que "vu l'assimilation de la majorité juive aux protestants et aussi pour des raisons économiques, les juifs subissent peu d'attraction vis-à-vis du français. Cependant, cette attraction s'est fortement accrue depuis 1951. Ils servent en plus grand nombre leur langue maternelle bien que le pourcentage ait diminué en 1931 et 1961".

Dans un article paru dans le Devoir du 8 Mars 1973, cette déclaration fut contestée par M. Robert Maheu, Président de l'Association des Démographes du Québec qui avait collaboré à un certain nombre de recherches et de documentation pour la Commission Gendron. M. Maheu soutient que "l'attachement des petits groupes ethniques à leur langue maternelle nous semble fortement exagéré". Ainsi, à la page 268, le Rapport déclare au sujet des juifs "qu'ils maintiennent en grand nombre leur langue maternelle". Notre conclusion était très différente ajoute M. R. Maheu et s'exprimait en ces termes: "L'attachement effectif au Yiddish en tant que langue maternelle diminue d'une manière surprenante. La caractéristique la plus remarquable de cette assimilation précipitée est qu'elle s'accomplisse sans inter-mariages. En effet, en 1961, 92.9% des époux d'origine juive avaient une épouse également d'origine juive. En conséquence, les juifs, quoique se mariant entre eux et conservant leur religion, entreprennent une assimilation linguistique très importante". Ceci veut dire que dans une grande proportion de familles jui-

(Lire la suite à la page 14)

FERNAND DAoust . . .

mes majoritaires, de vouloir trouver tous les instruments qui nous sont nécessaires pour réaliser nos plans, et c'est à vous qui faites partie du Québec, de nous aider.

Vous êtes bien structurés et possédez des moyens que nous ne possédons pas et vous avez donc un grand rôle à jouer.

Je vous demanderai pourquoi vos enfants, juifs, continuent à fréquenter les écoles de la Commission des Ecoles Protestantes. Il est vrai que nous avons été chauvins, xénophobes et racistes à votre rencontre; nous vous avons empêché par nos règlements à fréquenter nos écoles françaises: ça été de notre faute. Nous ne nous en cachons pas.

A l'époque, nous avions peur de tout ce qui n'était pas canadien-français et catholique et c'est alors, qu'on vous a jetés dans les mains des protestants. Je le répète, c'est notre faute. Mais les canadiens-français se réveillent et veulent vous accueillir tels que vous êtes et qui que vous soyez, juifs italiens, portugais, grecs, etc... etc...

J'ai été franc avec vous, je vous ai choqués peut-être, mais j'ai aussi déclaré nos fautes.

Nous canadiens-français, nous voulons que nous les réparions ensemble. Au moment des questions, n'avez aucune timidité, je voudrais savoir ce que vous pensez en votre fort intérieur, immédiatement, et pas plus tard."

A la suite des diverses questions posées par l'auditoire, M. Fernand Daoust ajouta:

Lorsque je dis que votre communauté est opulente, je ne veux point dire que toute votre communauté l'est. Je sais, que vous avez vous aussi, vos pauvres et ainsi que vous me le dites, 20% de vos effectifs vivent au-dessous du stade de la pauvreté.

Cela ne veut dire qu'une chose, c'est que vous aussi vous êtes socialement discriminés.

Nous bâtissons tous ensemble, et avec votre collaboration, un Québec fédératif ou indépendant, mais un Québec qui sera différent de celui d'aujourd'hui.

On sent que ça bouge au Québec, de plus en plus, et soyez en sûrs, nous ne voulons pas fondre tous les québécois dans un moule unique, et je pense au multiculturalisme que nous ne voulons pas voir disparaître.

Je vous rappelle que vous avez connu de grandes difficultés, que nous vous admirons, que vous êtes un apport inappréciable pour notre Québec.

(Suite de la page 13)

Vous ne devez pas perdre votre entité de groupe ethnique mais il y a le problème de la langue, historique, culturel, éducatif, qui doit vous inciter à devenir francophones et alors, nous pourrions mieux nous entendre.

Je le répète, nous avons eu le tort d'avoir voulu être plus catholiques que francophones, et cela a été suicidaire pour nous.

C'est pourquoi dans notre désespoir et notre exaspération d'aujourd'hui, nous en sommes réduits à souhaiter des mesures coercitives, afin que le peuple du Québec soit francophone.

Nous sommes écartés par les anglophones des postes prestigieux et nous les exigeons.

Les canadiens-français sont discriminés en matière d'emploi et cela nous ne pouvons l'accepter.

Nous voulons que le Québec soit aussi francophone que l'Ontario est anglophone: ceci est simple, ceci est clair et ceci est notre droit.

Nous ne cherchons pas et nous rejetons la théorie du bouc émissaire. Je reconnais que le canadien-français s'exclame souvent: "maudit italien, maudit anglais, maudit juif," etc.. mais cela n'est point l'expression réelle de ses sentiments, puisque souvent, il maudit aussi son Eglise et sa foi.

La question se résume dans la conquête du pouvoir économique au Québec mais pas par la séparation, et que ceci soit bien clair dans vos esprits.

Nous cherchons un type de socialisme québécois pour reprendre le pouvoir économique et nous pensons que la solution se trouve dans un genre de socialisme démocratique, pas tel que celui de derrière le rideau de fer, mais dans un genre de socialisme scandinave sans spoliations, ni boucs émissaires.

Aussi, une période de réflexion est nécessaire, surtout au sein du Parti Québécois, dont je ne suis pas membre.

Dans cet ordre d'idées, les tentatives discriminatoires et spoliatrices, sont donc exclues au Québec et particulièrement envers les Juifs.

Vous êtes, vous le savez, le groupe ethnique qui a les plus grandes racines au Québec.

M. A. Hart a été le premier député juif de l'Empire Britannique, auprès de l'Assemblée Législative du Québec, et il était Juif, et cela était un honneur pour nous autres, canadiens-français.

(Lire la suite à la page 15)

RÉFÉRENCES . . .

(Suite de la page 13)

ves, il a été décidé de placer l'anglais avant le yiddish.

En page 269, le Rapport déclare que: "le groupe juif est difficile à analyser, car il peut être étudié en fonction de son origine ethnique, de sa religion ou de sa langue. Si l'on se base sur le critère de la langue (Yiddish), le nombre des Juifs va en diminuant. Il semble que cette diminution soit due au fait qu'un nombre croissant d'entre eux, lors du recensement, ne se déclare pas de langue yiddish".

Le Rapport de la Commission Gendron se réfère explicitement au Cercle Juif de Langue Française du Congrès Juif Canadien et ajoute que: "la vie littéraire du Canada français s'est, elle aussi, beaucoup enrichie de l'apport culturel de certaines personnes qui ont choisi de vivre en terre canadienne, comme par exemple Naim Kattan. Durant de nombreuses années, ancien secrétaire du Cercle Juif de Langue Française de Montréal et rédacteur en chef du Bulletin du Cercle Juif, il a continué, parallèlement, à collaborer à plusieurs revues et journaux canadiens et français" (P. 504).

Nous ajoutons à ce propos que le Cercle Juif de Langue Française fait partie du Département français du Congrès Juif Canadien au sein duquel la langue française, a pris un grand développement à telle enseigne que toute la documentation, rapports, procès verbaux, se référant aux activités du Congrès Juif Canadien tant Fédérales que relatives à la Région de l'Est, sont rédigés en langue française et anglaise.

De nombreuses lettres d'appréciations et de félicitations furent reçues à ce sujet.

Nous tenons également à relever qu'actuellement, le Québec compte 25,000 résidents purement francophones et que 40% des 125,000 juifs également résidents au Québec, sont bilingues et viennent ainsi dans l'ordre du bilinguisme, immédiatement après les canadiens-français.

Ce troisième volume du Rapport de la Commission Gendron reconnaît la valeur du mémoire que le Cercle Juif Canadien, Région du Québec, lui soumit en 1968 et d'où il puisa de nombreux éléments.

Actuellement un Comité spécialement désigné par le Congrès Juif Canadien, Région de l'Est, étudie attentivement le Rapport de la Commission Gendron et ses implications pour la communauté juive du Québec.

FERNAND DAOUST . . .

C'est pourquoi, vous devez continuer à être lucides et même dirais-je, à nous indiquer nos fautes, mais n'oubliez pas que nous avons un sentiment de colonisés, que parfois nos réactions peuvent être exagérées mais que nous ne ferons jamais, de discrimination voulue et planifiée.

Quant à M. Michel Chartrand, rappelez-vous et je vous conjure de croire, qu'il parle pour lui-même et j'ajouterais qu'il parle trop. Il ne parle ni pour le syndicalisme, ni pour le canadien-français car personne ne l'a chargé de le faire. Il est choquant, il est révoltant, et lorsque M. M. Chartrand parle d'Israël, il ne parle que pour lui-même et nous tous, canadiens-français, nous sommes pris de panique par les paroles disons "folichonnes", qu'il prononce à tort et à travers, et qui causent un grand préjudice aux canadiens-français et à tout le Québec.

Enfin, si vous avez eu à vous plaindre de nous dans le passé, pensez aussi que le grand responsable n'est point le peuple canadien-français, mais ceux qui à l'époque l'ont instruit, l'ont dirigé dans une voie foncièrement ecclésiastique qui était en même temps anti-juive, qui rejetait tout ce qui n'était pas catholique, et qui n'a même point été capable d'intégrer les français de France, par son incompréhension et son chauvinisme."

* * *

LE DR. JEAN-CLAUDE LASRY, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION SEPHARADE FRANCO-PHONE, répondit à M. Fernand Daoust qu'il comprenait parfaitement la frustration qui s'est accumulée depuis longtemps dans le cœur des canadiens-français et qui les a menés à une situation, qu'il déclare lui-même être suicidaire.

"Mais ajouta le Dr. Lasry, ce sont bien les canadiens-français, mal dirigés ou bien dirigés, — et cela n'est point notre problème actuel de savoir qui a canalisé les juifs et les autres immigrants, avec intransigeance et incompréhension vers les écoles anglaises — et qui ont fait deux, bon gré, mal gré, des anglophones.

Il n'est pas suffisant pour les canadiens-français, dit-il, de reconnaître leurs fautes et de les oublier ensuite, et de venir aujourd'hui reprocher à une colonie juive qui a été toujours d'une parfaite bonne foi, de ne point connaître suffisamment la langue française.

(Suite de la page 14)

Cette colonie juive du Québec comprend 25,000 francophones dont la langue française est la langue maternelle, qui sont venus par choix et non par obligation au Québec, parce qu'ils ont cru y trouver un peuple francophone qui les aurait accueillis en frères, tandis que cette communauté francophone juive, elle aussi est discriminée par ces mêmes canadiens-français qui crient à la discrimination et à la frustration.

Nous ne sommes point considérés comme des canadiens-français, dit le Dr. J. C. Lasry, parce que nous ne sommes point catholiques, parce que nos ancêtres ne sont pas nés au Québec ou en Normandie, ou en Bretagne, et parce qu'aussi il faut que je vous le dise, nous ne parlons pas le "joual". Pourtant, nous sommes autant francophones que vous autres, sinon plus.

Vous avez caricaturé le peuple juif du Québec comme opulent et influent, alors que nous sommes des travailleurs conscients de nos devoirs envers le Québec, qui contribuons au développement du Québec et qui avons même créé une école française juive "l'Ecole Maimonide" à laquelle vous autres canadiens-français, auriez dû y penser non point ces derniers temps mais il y a plusieurs lustres.

Pourtant, c'est nous juifs francophones du Québec qui l'avons fondée et créée par nos efforts et nos sacrifices, et déjà les enfants juifs non seulement français, mais aussi anglophones y affluent.

Vos fautes, vos frustrations deviennent irrationnelles, car vous en faites état à grands cris et vous n'en cherchez pas la solution.

Vous voulez qu'elle vienne de la contribution des autres communautés, alors que vous ne faites rien de rationnel pour contribuer à la francophonie québécoise, et croyez-moi, ce n'est pas en demandant l'abrogation de la Loi No. 63 que vous réussirez à faire du français la langue du travail au Québec.

En abrogeant cette loi, vous ne ferez qu'accentuer un exode vers les autres provinces, qui déjà à pris naissance.

Nous voulons être francophones et nous l'avons prouvé par notre volonté et notre ferme désir de l'être. Mais point par la coercition.

Nous avons créé des écoles juives francophones. Nos écoles juives privées enseignent le français à nos enfants juifs. Quant aux écoles protes-

tantes, c'est-à-vous de vous en occuper et d'y établir la langue française."

* * *

M. LE PROFESSEUR PERRY MEYER, MEMBRE DE L'EXECUTIF NATIONAL DU CONGRES JUIF CANADIEN, s'exprimant lui aussi en français, releva la différence du point de vue linguistique entre le canadien-français et le groupe juif, qui se trouva canalisé vers les écoles protestantes et l'étude de l'anglais par l'attitude aussi intransigente qu'injuste de la part de la communauté canadienne-française, mal dirigée.

"Cela n'empêche que la faute a été commise par les canadiens-français et qu'on ne peut aujourd'hui nous en reprocher les conséquences.

Mais nous autres juifs, avons toujours eu le don de connaître la langue du pays où nous vivons et aujourd'hui qu'il nous est permis d'approcher des écoles françaises, nos enfants connaîtront le français.

Dans quel genre de société vivons nous, alors que comme vous, nous ne pouvons accéder aux postes prestigieux dont M. Fernand Daoust a parlé, et si certains des membres de notre communauté occupent dans l'industrie et dans le commerce privés certaines situations enviables — les canadiens-français en occupent aussi, sinon de plus enviables — cela n'est dû qu'à nos capacités, à notre travail, à nos sacrifices, à notre endurance et à notre persévérance, qui ont fait que notre apport au Québec a été enrichissant pour celui-ci.

Il ne faut donc point faire allusion à une opulence, qui n'est que le résultat, non point de préférence dont nous aurions bénéficié, mais au contraire de luttes et de sacrifices que nous nous sommes imposés.

La Loi No. 63 ne peut être abrogée aussi facilement qu'on le pense, car le Canada aussi bien que le Québec sont des pays démocratiques, où l'on ne peut imposer l'étude et la connaissance d'une seule langue.

Aussi bien le citoyen que le nouvel immigrant ont et devront avoir le droit d'être des citoyens de première classe avec un choix linguistique libre.

Aussi, la discrimination sur la personnalité et sur l'individu, inquiète les juifs alors et surtout que, loin d'être les auteurs de la situation présente, ils en sont les victimes ainsi que M. Daoust l'a reconnu et exprimé franchement.

(Lire la suite à la page 16)

RÉACTION DU JUDAÏSME CANADIEN ENVERS L'HOLOCAUSTE

Par M. SAUL HAYES, C.R., LL.D.

“Aucun meurtre, ni aucune torture plus atroces que ceux des nazis — y compris les tristes exploits d'Attila, les châtiments divins aux temps obscurs et plus tard Genghis Kahn — ne furent jamais commis. Précédée par un règne de terreur, qui fit des milliers de morts à la suite de brutalités, d'incitations au suicide, d'exténuations et de coup de feu dans le dos au cours de “fuites”, alors vint la solution finale Et depuis 1942 jusqu'au début de 1945, douze millions de civils furent démoniaquement assassinés, dont la

moitié était juive. La première tentative connue en histoire moderne d'un génocide (le plan turc d'extermination des arméniens est peut-être l'unique exception) faillit réussir.

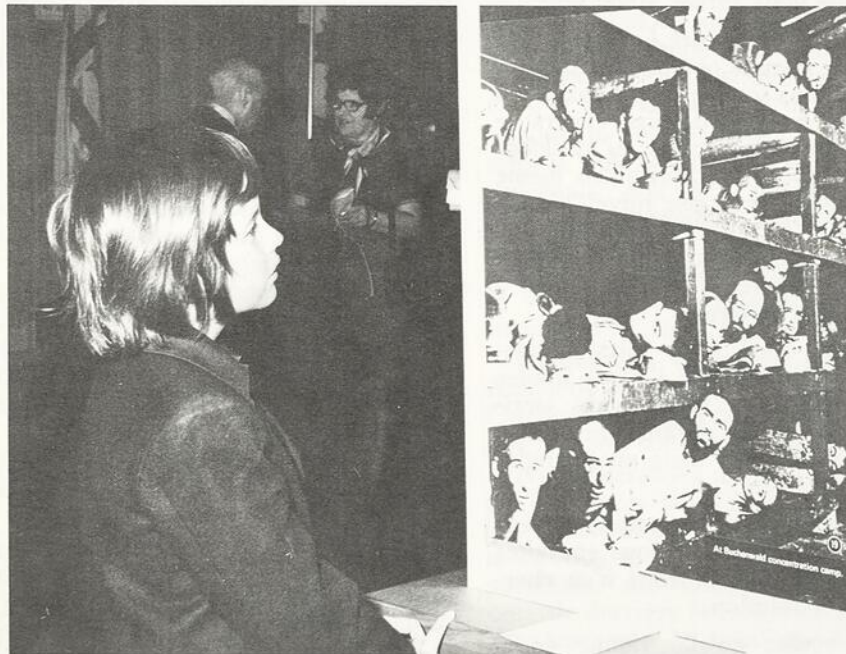
Cette année est le “Shnat Hazikaron” de l'épouvantable holocauste qui annihila presque l'intégralité du judaïsme européen. Mais, sans l'évasion de ceux qui avaient correctement évalué le sens des décrets de Nuremberg et les événements du Krystalnacht de 1938, sans la fuite de ceux qui quittèrent Vichy à travers les Pyrénées, de

ceux également qui furent secourus par le mouvement Bricha, et des quelque centaines aussi qui atteignirent le Japon avant le Pearl Harbour de 1941, et enfin sans le retard subi par le programme d'Eichmann, qui fournit un délai de grâce à quelque milliers de survivants des camps de concentration de la mort, chaque européen juif de naissance à l'intérieur de l'Europea Festung, aurait péri.

La culpabilité collective du monde chrétien, de sa monstrueuse moquerie des Bermudes et d'Evian, et de sa responsabilité des tragédies du S/S Struma et du S/S St. Louis, sont le symbole d'une indifférence endurcie bien connue. La collectivité juive est-elle coupable aussi? Les historiens discuteront à ce sujet durant les générations à venir. Sans doute une pression insuffisante fut exercée, mais en fait

(Lire la suite à la page 17)

DORTOIR AU CAMP DE CONCENTRATION DE BUCHENVALD



Panneau exposé lors de l'“Exposition de l'Holocauste et de la Résistance” en l'Edifice Samuel Bronfman — Congrès Juif Canadien — du 18 Mars au 1er Avril.

Le panneau porte l'inscription suivante:

Six millions de Juifs environ furent mis à mort par les Nazis et leurs collaborateurs d'autres nations, en des exécutions massives dans l'Est de l'Europe en 1941; dans les ghettos, les camps d'extermination et les camps de concentration et de travaux forcés 1942-45.

L'assassinat massif de millions de juifs européens fut accompli dans des camps de concentration et d'extermination en territoire polonais et dans des camps de concentration au sein du Reich allemand.

La majorité des déportés en Pologne était mise à mort dans des chambres à gaz, immédiatement dès leur arrivée au camp.

Une minorité — généralement ceux aptes pour les travaux forcés — était retenue par les nazis après sélection, en vue des travaux forcés dans des usines et des ateliers, avec l'intention préméditée de les épuiser graduellement moyennant des travaux exténuants, des privations, le froid, des conditions sanitaires inadéquates, la maladie et des traitements criminels pour, finalement les liquider aussi.

FERNAND DAOUST . . .

(Suite de la page 15)

Cependant, la communauté juive a toujours fourni ses meilleurs efforts en faveur de la francophonie, mais d'une francophonie démocratique.”

* * *

M. FERNAND DAOUST répondit que ce qu'il venait d'entendre lui suggérait des réflexions profondes et il ajouta: “Je vous ai reproché de ne pas vous intégrer à la francophonie, mais je fais le reproche aux canadiens-français de ne pas vous avoir connus et de ne pas chercher à vous connaître, car vous êtes nos meilleurs alliés. Il faut faire disparaître ce mur entre nos deux communautés, afin de dissiper aussi les malentendus; mais je dois toujours répéter que la minorité influente du Québec est trop riche.

Je sais que les gestionnaires des capitaux québécois ne sont pas juifs et tous nos analystes sont d'accord sur ce point.

Nous voulons reprendre en main le pouvoir économique du Québec, mais cela est dirigé contre le capitalisme et non point contre les juifs.

Nous sommes vigilants, nous voulons éviter tout genre d'antisémitisme au Québec provenant d'une connaissance défectueuse l'un de l'autre.

Nous devons mieux nous connaître, nous devons nous fréquenter, nous devons créer des associations judéo-québécoises multiculturelles et multi-religieuses, nous devons avoir des dialogues comme celui de ce jour, publiquement, franchement et sans arrière-pensées.

DÉCLARATIONS DE M. SAMUEL LEWIN

Directeur Exécutif du Congrès Juif Canadien

A LA CONFÉRENCE DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES JUIVES DE MONTRÉAL

“Tous changements dans le système éducatif de Montréal sont l'objet de profondes préoccupations dans la communauté juive, non seulement en ce qui concerne sa position au sein du système, mais également en ce qui concerne la transmission des valeurs religieuses et des concepts culturels juifs, auxquels la communauté juive est totalement dédiée.

“Dans une société qui reconnaît seulement les écoles catholiques et protestantes comme écoles publiques, il aurait été naturel pour la communauté juive de lutter pour obtenir une recon-

naissance similaire au profit de la foi juive. Par une décision consciente et déterminée, la communauté juive rejeta cette option en vue de ne point fragmenter plus longtemps le système éducatif. En attendant le jour où la Province de Québec aura un système scolaire unifié avec des options linguistiques offertes à tous, la communauté juive adopta le principe qu'un système scolaire vaut mieux que deux et que deux systèmes scolaires valent mieux que trois.

“Alors qu'un grand nombre d'en-
(Lire la suite à la page 19)



Photo prise lors de la Conférence des Enseignants des Ecoles Juives à Montréal les 28/29 Mars 1973.

Assis de gauche à droite: M. Ben Beutel, Président de l'Association des Ecoles Juives Diurnes; Mme Monnette Ulin, Présidente de la Fédération des Enseignants des Ecoles Juives de Montréal; Dr. Elazar Goelman, Doyen, Gretz College de Philadelphie, orateur invité à la Conférence; l'Hon. David Ephrati, Consul Général d'Israël à Montréal, qui donna une réception en l'honneur des enseignants à l'occasion de cette Conférence; Mme Rosa Finestone, Provisseur, Académie Solomon Schechter.

Debout de gauche à droite: Dr. M. Schwartzben, Président du Comité de l'Education du Congrès Juif Canadien; le Dr. Samuel Lewin, Directeur Exécutif du Congrès Juif Canadien, Région de l'Est; Rabbén Joseph Deitcher, Président du Conseil des Provisseurs de l'Association des Ecoles Juives Diurnes; Yechiel Glustein, Président associé du même Conseil et M. Joseph Yalon, Consul d'Israël à Montréal.

RÉACTION . . .

(Suite de la page 16)

jusqu'en 1942, peu nombreux étaient ceux qui savaient combien infernaux étaient les plans de l'Allemagne.

Que firent les Juifs Canadiens?

En 1933 fut créé un Comité de Réfugiés du Congrès Juif Canadien (suivi plus tard par l'Agence Juive Unifiée des Réfugiés et de Secours de Guerre de l'“UJRA”) qui intervint avec succès auprès du Gouvernement pour apporter un adoucissement aux censures de notre politique exclusive d'immigration, d'alors. Plusieurs de ceux qui passèrent la frontière vers l'Espagne et quittèrent le Portugal pour le Canada, furent secourus (le groupe à bord du S/S Serpa) et un Ordre en Conseil fut obtenu afin d'amener 1,000 (plus tard majoré de 1,200) orphelins de guerre. Des négociations intervinrent avec les gouvernements en exil polonais et tchèques et des citoyens juifs de ces pays (médecins, ingénieurs et autres professions savantes) vinrent au Canada sous le quota polonais et tchèque. Des européens de l'Est furent amenés en qualité de fermiers et diverses fermes furent établies. La délivrance de ces juifs polonais qui atteignirent le Japon en 1941, porteurs de visas de visiteurs, fut négociée et ils furent amenés au Canada. Des maisons furent créées, pour des réfugiés internés, en provenance du Royaume Uni. Et après 1945, des projets de travail furent dressés, qui aboutirent à la venue au Canada de 40,000 survivants des camps de concentration. L'on échoua d'accomplir plus, et une responsabilité et une culpabilité sont partagées avec les Etats-Unis et d'autres pays de l'Ouest (et l'Australie), partiellement expliquées par l'ignorance mondiale lorsqu'il était temps d'agir, et par la suite à cause de l'impuissance mondiale.

La littérature du “Churban” cite et analysera les-faits. Ce qui n'est pas accompli, se passe de jugement.

Le problème actuel n'est pas (une métaphore convenable) de rassembler des cendres, mais d'inculquer dans la mémoire de cette génération et de celles successives la leçon de l'holocauste. Jusqu'à une certaine mesure, notre jeunesse est telle que le phénomène des Cananéens d'Israël d'il y a quelques années, suivant lequel l'histoire juive ne fut active que jusqu'au jour de Bar Kochba et ensuite tomba dans un état de catalepsie, dont elle ne revint à la réalité que dix-huit siècles plus tard

(Lire la suite à la page 18)

LETTRES D'ISRAËL

par notre correspondant Z. S. PEREZ

La vie et les événements

Que de bruit lors de l'écrasement du *Boeing 727 libyen*? Bien plus que lorsqu'un avion de la même catégorie, battant pavillon suisse, alla exploser à 35 Km de Zurich, il y a trois ans, *jour pour jour*, et chose étrange, presque à la même minute du même jour du même mois, selon la curieuse constatation de notre confrère Zvi Rimmon.

Les circonstances de ces deux écrasements, cependant, ne sont pas identiques: tandis que le *Boeing de la Suisse* qui devait se diriger vers l'aérodrome de Lod, avait été piégé par des terroristes palestiniens, celui de la Compagnie aérienne libyenne s'était introduit ou égaré dans le ciel du Sinai, région très sensible pour la sécurité d'Israël, en un temps où celle-ci ne cesse d'être la cible des Etats arabes hostiles.

Quelle attitude pouvait-on adopter devant un avion suspect, dont la marque libyenne évoque les menaces d'extermination à la Hitler de Khadafi, et dont le refus étrange d'atterrir sur l'ordre de la chasse israélienne, ne pouvait qu'accentuer la méfiance?

Tous les signaux internationaux, tous les avertissements, ne furent d'aucun effet sur le pilote libyen, ce qui donna à penser qu'il s'agissait d'un avion venu exécuter une mauvaise besogne pour le compte de "Septembre noir", le groupe terroriste arabe.

Il n'était plus possible de choisir, ni d'agir autrement que comme il l'a été, mais le résultat, on le sait, fut tragique.

Une série d'erreurs et, en premier lieu, celle de la tour d'inspection du Caire, a été relevée lors de la "reconstitution" de la catastrophe.

Dans les capitales du Monde, des cris d'indignation se sont élevés. Avec, cependant, plus de véhémence que lors des massacres de Lod et de Munich; il est vrai que dans les capitales du Monde, il y a ceux qui ont trouvé à ces derniers des explications, des excuses.

Quand Israël agit, lui, le plus innocemment, il est sans excuse.

Monde étrange, monde injuste!

Monde qui blâme Israël et qui, à maintes reprises a donné des primes au terrorisme. Les exemples sont à Rome où deux terroristes qui avaient placé une bombe dans un avion d'El Al, furent tout simplement libérés, à Londres où Leila Khaled fut renvoyée chez elle, presque avec des fleurs, à

Munich qui accepta la libération des assassins qui ensanglantèrent les jeux olympiques, l'an dernier.

Le Monde devrait se blâmer aujourd'hui, au lieu de blâmer Israël, parce qu'en n'agissant pas contre les terroristes qui essaient dans ses capitales, il multiplie leurs crimes.

Ceux qui ont été perpétrés par "Septembre noir", à Khartoum, ces derniers jours, sont venus, hélas, en témoigner.

* * *

"Ces horribles actes, a dit M. Igal Alon, vice-président du Gouvernement dans une réunion d'où était absente Mme Meir, hôte du Pt. Nixon, ces actes donnent une preuve supplémentaire du caractère criminel des organisations terroristes arabes, non seulement elles ne connaissent aucune limite humaine dans leurs décisions et dans leurs actions, mais leur but est de broyer toute possibilité, tout espoir de progrès dans la voie de la paix israélo-arabe. Les terroristes menacent la paix dans tous les pays et portent un coup lâche aux intérêts souverains des Etats arabes eux-mêmes. M. Alon, a ajouté que barrer la route au territoire est possible si, dans le Monde et aussi et surtout dans les Etats arabes, des mesures de sécurité et de pénalité étaient prises partout et dans une pleine coordination internationale."

Ecouterait-on la voix de la raison? De la bouche du Pt. Alon et de celle du Pt. Nixon, après le drame de Khartoum, elle vient de sortir pour fixer les responsabilités de ceux qui travaillent à l'avènement de la paix dans le Monde et au renforcement de la solidarité humaine.

La substance du Judaïsme

Quittons le domaine des événements hélas tragiques, et pénétrons dans celui de la pensée. L'Humanité souhaiterait trouver une philosophie en mesure de répondre à ses angoisses, à ses interrogations inlassables. Nous croyons qu'elle la trouvera dans ce qui fait la substance du Judaïsme telle qu'elle a été dégagée de la prophétie d'Israël par M. David Ben Gourion.

1) *Isaïe 45/18*: Ainsi parle l'Eternel, le Créateur des cieux — ce Dieu qui a formé, façonné la terre, qui l'a affermie, qui l'a créée, non pour demeurer déserte mais pour être habitée. Je suis

l'Eternel et il n'en est point d'autre!
2) *Lévitique*: Dans la Bible, le terme "GUER" revient 80 fois mais sa signification n'a pas été "un non Juif qui a embrassé le Judaïsme".

Selon la Bible, un non-Juif qui se convertit et devient Juif, est désigné par le terme "judaisé" (*Esther, 8/17*) "et nombreux les peuples du pays qui se judaisèrent."

"GUER", dans la Bible, a le sens d'étranger, et il est difficile de comprendre pourquoi les rédacteurs du Talmud lui ont donné une signification inexacte.

3) *Isaïe 42/6*: "Moi, l'Eternel je t'ai appelé pour la justice et je te prends par la main, je te protège et je t'établis pour la fédération des peuples et la lumière des nations". C'est-à-dire un peuple compétent qui enseignera l'obligation de la paix dans le monde.

(Lire la suite à la page 19)

RÉACTION . . .

(Suite de la page 17)

grâce à la création de l'Etat d'Israël. Nous pouvons excuser l'ignorance de l'histoire médiévale juive ou même de l'histoire juive du 19ème siècle mais nous ne pouvons permettre que l'histoire du Troisième Reich demeure pour nous une "Terra incognita". Si les Cananéens sont romantiquement insensés, quelle excuse existerait-il pour nos enfants et les enfants de nos petits-fils, d'ignorer les plans génocides tendant à effacer le judaïsme? Pourquoi connaîtrait-on l'histoire de Pharaon et ses desseins et les complots d'Aman et ignorerait-on l'histoire de la création de l'Etat d'Israël et de l'holocauste qui l'a précédé? L'une est le résultat de l'autre. Peut-on être juif sans identité? Le Rabbin Herzog alors qu'il était Grand Rabbin d'Israël, explique la résurrection d'Israël, telle une compensation providentielle de la destruction presque totale du judaïsme européen. Telle est la proposition historique — la thèse de la terre ancestrale attira à peine quelques-uns, lorsqu'elle aurait dû être peuplée; le sens n'en devint clair, que seulement après les événements du grand plan d'Hitler.

Afin de préserver le sens du judaïsme, son rôle dans la civilisation, son identité, l'on doit enseigner avec diligence à nos enfants les événements séculiers de notre histoire récente. S'il y eut des erreurs durant l'apogée de l'Hitlérisme, faisons qu'il n'y en ait point de notre part actuellement et n'oublions pas les leçons de l'histoire, si nous ne voulons pas être punis et condamnés à les revivre.

LETTRES D'ISRAËL . . .

(Suite de la page 18)

4) *Isaïe 2/4 et Michée 4/5*: "Il arrivera à la fin des temps, qu'un peuple ne tirera plus l'épée contre un autre peuple, et on n'apprendra plus l'art de la guerre".

5) *Amos 9/13*: "Voici, des jours vont venir et je ramènerai les captifs de mon peuple d'Israël: ils restaureront leurs villes détruites et s'y établiront planteront des vignes et en boiront le vin, cultiveront des jardins et en mangeront les fruits. Je les replanterai dans leur sol et ils ne seront plus déracinés de ce sol que je leur ai donné, dit l'Éternel, ton Dieu."

* * *

Ces paroles des prophètes d'Israël concernent le peuple juif mais aussi l'Humanité entière, dont il est partie intégrante.

Elles sont à méditer.

* * *

La sortie d'Égypte a marqué la vie du Peuple juif . . .

La sortie d'Égypte a marqué la vie du Peuple juif plus qu'aucun autre événement de son Histoire.

Toute l'année, son souvenir revient comme un leitmotiv, mettant en alerte la mémoire de chacun de nous:

"*Zekker lytziath Mitzraïm*"

Le "*chabbat*" et les jours de fête, à Roch Hachana comme durant la solennité de Yom-Kippour, en bref, dans toutes les circonstances de notre vie religieuse, la sortie d'Égypte est évoquée, inlassablement.

Souvenir impérissable d'une manifestation unique dans l'Histoire des Hommes, rappel constant que Dieu, d'une main forte et d'un bras étendu, fit passer les Hébreux, nos ancêtres, de l'esclavage à la liberté, de l'oppression en terre intolérante, à la jouissance d'une nouvelle ère sans contrainte au pays de la Promesse.

* * *

Que la Haggadah insiste pour que nous parlions de tout cela sans discontinuer, quoi de plus naturel? Nos ancêtres ont séjourné en Égypte durant 430 années (*Exode XII/40*). Les historiens, en se basant sur la Bible (source essentielle) et sur les résultats des recherches archéologiques, indiquent la date approximative de leur entrée dans ce pays poussés par la faim qui sévissait en Terre de Canaan. C'était en 1650 avant l'ère moderne. Les *Hyksos* régnaient alors en Égypte et Joseph, fils de Jacob, y jouissait des prérogatives de vice-roi.

Il obtint facilement que la terre de Gochen fut attribuée à ses frères, les enfants d'Israël.

* * *

Qui étaient donc les Hyksos? Un peuple sémite comme les Hébreux nos ancêtres. Tolérant, épris même de sympathie pour ces derniers. Il leur permit de se livrer à l'élevage, leur essentielle occupation.

Dominateurs étrangers, les Kyksos, vers 1580 avant l'ère vulgaire, furent défaits par la *Thèbes* à la tête desquels se trouvait *Amosis*, premier roi de la 18^{ème} dynastie.

Les nouveaux conquérants ne conquirent pas Joseph et inaugurèrent une politique d'humiliation et d'oppression qui fut aggravée sous *Thoutmosis* (1485/1450) puis sous *Aménophis II* (1450/1421).

L'esclavage auquel furent soumis finalement les hébreux, nos ancêtres, dura approximativement 360 années, ce qui fait que la sortie d'Égypte, selon des calculs raisonnés, eut lieu vers 1220 av.

* * *

360 années, presque 4 siècles de travaux pénibles, de vexations, de souffrances sans fin. Plusieurs générations éprouvèrent l'amertume de cette vie écrasante, dans les chantiers de *Pithom* et de *Ramsès*.

Nos ancêtres qui étaient des bergers conduisant leurs troupeaux dans les campagnes, à l'air libre, furent ainsi transformés en esclaves opprimés, n'ayant pour seule ressource que la résignation et la soumission. Les Pharaons étaient cruels et ils ne tolérèrent point qu'un peuple d'une autre race que la leur, d'une mentalité différente aussi, ait pu se multiplier. Ils étaient les maîtres et entendaient le démontrer en aggravant, sans cesse, l'asservissement auquel ils soumièrent les Hébreux.

* * *

N'en pouvant plus, las de ployer sous la contrainte, ces derniers trouvèrent finalement en Moïse, leur maître et leur sauveur.

Vous savez la suite de l'Histoire, la *Haggadah* la raconte, la commente, lui dédie des cantiques de grâce et des poèmes.

Elle insiste, la Haggadah, pour que nous nous considérions nous-mêmes, comme les anciens Hébreux, en esclavage, puis franchissant la Mer Rouge, marchant dans le désert où souffle le vent de la liberté, faisant route vers la Terre Promise.

Pessah, la fête historique la plus prestigieuse du calendrier juif. En Israël, elle est célébrée intensément et il est possible, de la mer Rouge dont une rive est contrôlée, de suivre le même itinéraire que firent nos ancêtres à travers le désert du Sinai, sous la conduite de Moïse.

* * *

Souvenir de la sortie d'Égypte, la plus extraordinaire manifestation de l'Histoire.

SAMUEL LEWIN . . .

(Suite de la page 17)

fants juifs trouvèrent leur place au sein du système confessionnel du Québec, une grande partie d'entre eux ne la trouva point, et ce ne fut point là une raison mineure, due à ce climat de l'école confessionnelle qui fit qu'il existe à Montréal un nombre d'écoles juives diurnes qui enseignent à environ 5,000 enfants juifs.

"Ces écoles ont un statut associé avec la Commission des Ecoles Protestantes du Grand Montréal et autres Commissions Protestantes. Le moins que l'on puisse faire pour ces écoles juives est de maintenir leur statut associé et leur fournir les subventions qui y sont attachées. La position des écoles juives est unique et bien que privées dans le sens technique, elles sont un ajout naturel aux écoles confessionnelles maintenues par les fonds publics, et en tant que telles sont entièrement habilitées à jouir de ces fonds.

Le Dr. Samuel Lewin se "référa" aux changements "réels" introduits par la Loi No. 71, qui sont de nature administrative seulement, sans qu'aucune modification ne soit apportée à l'essence du système scolaire qui demeure confessionnel et les "fantômes" ajoute-t-il, sont, par ces temps de crise de transition, un terrain très fertile.

"Nous ne croyons pas aux fantômes bien qu'il soit nécessaire d'être vigilant à ce sujet". On ne doit pas confondre la Loi No. 71, avec une politique linguistique ou tout autre mesure coercitive dirigée contre n'importe quel groupe de résidents. Le droit des parents de choisir la langue d'instruction de leurs enfants, qui est accessible à tous les parents, sans distinction, n'a pas été modifié par la Loi No. 71. Toutes tentatives d'associer de tels changements fondamentaux avec la Loi No. 71, sont totalement erronés, déclara le Dr. Lewin.

LES LIVRES

Ouverture de la Maison de France à l'Université Hébraïque de Jérusalem

La Maison de France a été solennellement inaugurée le 24 avril au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient des représentants des gouvernements français et israélien, le Maire de Jérusalem, le corps diplomatique, une importante délégation française et de très nombreux universitaires et Amis de l'Université Hébraïque. Les drapeaux d'Israël, de France et de l'Université décoraient la scène de la salle Wise, Campus de Guivat-Ram où avaient pris place, entre autres personnalités, les membres du Gouvernement israélien MM. Shimon Péres, Shlomo Hillel et Victor Shem-Tov, l'ambassadeur de France, M. Francis Huré, le délégué du Gouvernement français, M. Louis Joxe, le Professeur Raymond Aron, M. Harman, Président de l'Université Hébraïque et Mesdames Edmond Fleg et Robert Gamzon. La cérémonie a été conduite par M. Harman qui avant de donner la parole aux nombreux orateurs a rappelé le grand intérêt que l'Université porte à la culture française et la satisfaction qu'il éprouvait de voir achevée la Maison de France.

M. Raymond Aron, Docteur Honoris Causa

La cérémonie s'est ouverte par l'attribution du titre de Docteur Honoris Causa au Professeur Raymond Aron qui dans ses remerciements a dit toute la joie et la reconnaissance qu'il ressentait de recevoir ce grade, lequel venant de l'Université Hébraïque de Jérusalem était d'une signification exceptionnelle. Le Professeur Aron s'est défini citoyen français d'origine juive qui, s'il eut été sioniste serait devenu israélien, mais ne l'étant pas restait l'ami d'Israël, acceptant le mystère de ses liens avec Israël. Peu importe, a dit M. Aron, les péripéties des relations diplomatiques franco-israéliennes, ce qui est essentiel c'est qu'Israël et la France ne trahissent pas leurs idéaux communs: Respect de l'individu et une même conception de la Liberté.

Le Professeur A. Steg: Un hymne à l'amitié entre la France et Israël

Le Professeur Adolphe Steg, Président de l'Association Française des

Amis de l'Université a rappelé toutes les difficultés qui se sont présentées pour mener à bien la création de la Maison de France et a souligné que la joie que tous ressentaient maintenant était si intense que les difficultés en étaient oubliées. La Maison de France, a-t-il dit, est un hymne à la France, à Israël et à l'amitié entre les deux pays. Le Professeur Steg a émis l'avis que si le projet de Maison de France avait été accueilli avec grand enthousiasme par le public français, c'était parce que, en dépit des vicissitudes politiques entre les deux pays, les Français conservaient leur amitié pour Israël et tenaient à la manifester.

M. FRANCIS HURE, AMBASSADEUR DE FRANCE a félicité les autorités françaises et israéliennes et tous ceux qui ont permis l'achèvement de la Maison de France. Il s'est interrogé sur ce que serait le contenu de cette Maison et a évoqué les futures rencontres entre étudiants israéliens et français.

M. Teddy Kollek, Maire de Jérusalem, s'est félicité de la création de la Maison de France qui, a-t-il dit, sera d'un appoint culturel notable aux Hiérosolymitains d'expression française. Faisant allusion aux difficultés provoquées par l'invitation du Maire de Paris à Jérusalem, il s'est également félicité de ce qu'une polémique malheureuse et quelque peu risible ait pris fin.

M. Louis Joxe: Un acte de foi

M. Louis Joxe, ancien ministre représentant le Gouvernement français a déclaré que la Maison de France était un acte de foi, un mouvement du coeur, un geste de générosité. Il a remercié l'Université pour l'accueil chaleureux fait aux savants et aux artistes français. Il a rendu hommage aux amis français de l'Université Hébraïque et a conclu en soulignant qu'il était nécessaire de s'élever sur les sommets pour établir ou rétablir la perspective. Israël, a-t-il souligné, de par son histoire a un rôle à assumer en coopération avec les peuples voisins, dans la paix enfin retrouvée.

M. S. Hillel: L'une des plus chères et des plus précieuses maisons d'Israël

Enfin, le Ministre Shlomo Hillel a

pris la parole au nom du Gouvernement israélien. La France, a-t-il dit, "reste pour nous le pays de la liberté, de la dignité et de la fraternité; elle a été aussi un pays ami et allié dont la fidélité ne s'est pas démentie dans les heures difficiles; la richesse du patrimoine et des idéaux communs m'autorisent à croire qu'ils suffiront à nourrir les relations entre les deux pays, même en temps de "sécheresse", d'ailleurs les 6 années de sécheresse dont parle la Bible approchent de leur fin. Nous demandons à la France de préparer l'avenir et nous le faisons en termes ni prétentieux ni irréalisables. Qu'elle se souvienne plus souvent de la règle politique proclamée par Montesquieu "les petites sociétés ont plus souvent le droit de faire la guerre car elles sont plus que les grandes en danger d'être détruites". Que la France n'exige pas de nous des normes et des procédures qu'elle n'exige pas des autres pays. Nous espérons que nos demandes légitimes et modestes seront écoutées; nous en sommes convaincus parce que les relations entre les deux pays sont fondées sur des affinités électives et naturelles. Le Gouvernement et le peuple d'Israël verront dans la Maison de France l'une des plus chères et des plus précieuses parmi les maisons d'Israël."

A l'issue de la cérémonie, toute l'assistance s'est rendue à la Maison de France qui a été officiellement ouverte par M. Marcel Nahmias, trésorier de l'Association Française des Amis de l'Université et dont l'exceptionnel dévouement a permis la création de la Maison. Mme Edmond Fleg a inauguré le Centre Culturel au nom d'Edmond Fleg et Mme Robert Gamzon le foyer d'hébergement au nom de Robert Gamzon.

A l'occasion de l'inauguration de la Maison de France, une semaine organisée à l'Université

Une série de brillantes manifestations culturelles a marqué la Semaine française organisée à l'Université entre le 24 et le 27 avril à l'occasion de l'inauguration de la Maison de France.